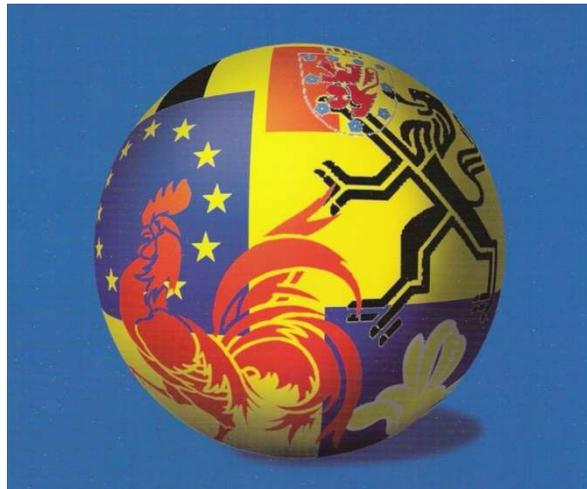


Finances publiques I

Année académique 2020-2021
Master en Administration
publique -ULB



Benoît Bayenet

Email : bbayenet@ulb.ac.be

Site internet : <http://www.bayenet.be>

Organisation du cours

Horaire : jeudi 16-18h

Matière

cours (transparents disponibles sur bayenet.be/UV) + actualité commentée au cours
+ lectures conseillées distribuées au cours ou mises à disposition sur l'UV

Examen : questions ouvertes y compris sur l'actualité

Support de cours : disponible sur UV (avec articles actualité) et site
<http://www.bayenet.be> (sans actualité)

Assistante : Laura Naderimehr (lnaderim@ulb.ac.be)



Économie & Politique

En 2040, le coût du vieillissement pèsera 17,1 milliards de plus

2040 constitue un cap budgétaire périlleux: c'est là que le coût de la prise d'âge de la population culminera, à 29,1% du PIB. Le risque de pauvreté des pensionnés, lui, ne fait que baisser.

BENOÎT MATHIEU

Au fil du temps, c'est devenu un classique. Voilà dix-huit ans que le Comité d'étude sur le vieillissement (CEV) surveille l'évolution des dépenses sociales de la Belgique, au regard de la multiplication des cabibies et cheveux blancs au sein de la population. Et un joli motif d'inquiétude: plus le Belge prend de l'âge, plus il pèse dans le budget de la Sécu.

Où en est-on? Décortiquons le tout frais rapport annuel 2019 du CEV.

Quelques hypothèses

Le CEV ne dispose nullement d'une boule de cristal, avertit son président, Johan Van Gompel. Il établit des prévisions à long terme, faites de tendances du passé et d'hypothèses sur l'avenir.

Hypothèses, dites-vous? Oui: elles sont nombreuses à sous-tendre le scénario de base avancé par le Comité. Il y est question de démographie, avec un taux de fécondité (1,7 enfant par femme en 2017) ne revenant à son niveau d'avant crise financière (1,9) qu'en 2030. De paramètres macroéconomiques, avec une croissance annuelle du PIB fixée à 1,3% d'ici 2024 et à 1,5% en prenant 2070 pour repère. Ou une progression de la productivité belge de 0,6% par an d'ici 2024 – contre une moyenne de 0,3% durant la dernière décennie –, et même de 1,2% avec 2070 dans le viseur. Un peu de socio-économie enfin, avec un «taux de chômage s'établissant à 9,6% sur la période 2019-2024, pour se fixer structurellement à 7% à partir de 2026.

Le pic de 2040

Voilà pour la tuyauterie. Place aux conséquences budgétaires. Jolis du baby-boom, le pic du coût du vieillissement se profile pour 2040. À cette échéance, les pensions pèseront 2,3% de PIB de plus qu'en 2018 (soit 13% du PIB) et les soins de santé, 2,4%

de plus (soit 10,4% au total). Heureusement, les autres dépenses sociales afficheront un recul de 0,6% (à 5,6% du PIB). Au total, le vieillissement pèsera 3,8% de PIB en sus de ce qu'il pesait l'an dernier, passant de 25,2% à 29,1% du PIB. Soit une facture supplémentaire de quelque 17,1 milliards d'euros (si l'on s'appuie sur le PIB du cru 2018).

À plus long terme: objectif 2070

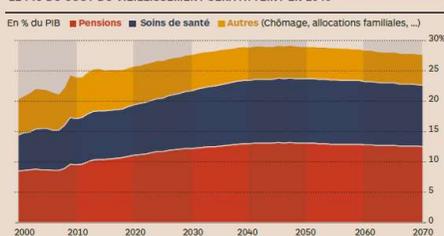
À l'horizon 2070, cette douloureuse s'adoucit, passant à 2,4% du PIB, l'ensemble des prestations reculant entre 2040 et 2070. Ce qui représente environ 10,8 milliards d'euros. Pour qui se penche sur le rapport 2018 du CEV, cela représente toutefois une aggravation, toujours à l'horizon 2070, de l'ordre de 0,5% du PIB. Qui s'explique par la révision à la baisse de la croissance économique, par des perspectives démographiques un brin plus défavorables, mais aussi, pour une petite moitié, par un nouveau modèle utilisé par le Bureau du plan et cernant plus finement les dépenses en soins de santé.

Quelques variantes

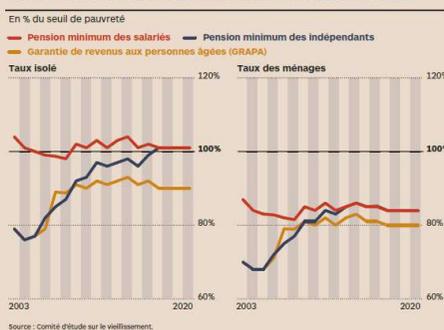
«Nous sommes parfois critiqués pour notre optimisme», reconnaît Johan Van Gompel. C'est pourquoi le CEV a planché sur des scénarios intégrant des déviations d'hypothèse. Tenez: une croissance de 1,2% de la productivité belge, n'est-ce pas illusoire? Le CEV a analysé l'impact d'un rabotage de 0,3 point de cette hypothèse, soit une croissance, à l'horizon 2070, de 0,6% par an. Avec quelles répercussions? Le surcoût du vieillissement bondit alors à 5% du PIB, soit un doublement de la facture. «D'où l'importance de soigner la compétitivité de la Belgique et du rapport remis à ce sujet par l'OCDE ce lundi.»

Et si le taux de chômage à long terme s'établissait à 6% à partir de 2030, au lieu des 7% prévus? La facture 2070 chuterait à 2% du PIB. «Comme quoi, il n'est plus tellement important de revoir l'âge légal de la pension, insiste Johan Van Gompel. Il faut plutôt s'atteler à relever l'âge effectif, qui tourne actua-

LE PIC DU COÛT DU VIEILLISSEMENT SERA ATTEINT EN 2040



LA PENSION MINIMUM DES INDÉPENDANTS A REJOINT CELLE DES SALARIÉS



Source : Comité d'étude sur le vieillissement.

lement autour des 61 ans. Le relèvement à 67 ans de l'âge légal constitue un cadre, enchérit Philippe Donnay, le patron du Bureau fédéral du plan. «Reste à le remplir.»

Et le risque de pauvreté, dans tout cela?

«La soutenabilité budgétaire n'est pas tout, poursuit le commissaire au Plan. Il faut aussi se pencher sur la soutenabilité sociale.» Le CEV a soulevé le risque de pauvreté monétaire auquel font face les pensionnés, c'est-à-dire la probabilité de voir leur revenu net équivalant valser sous le seuil de pauvreté.

«Ce rapport confirme que les mesures prises en matière de pension renforcent la soutenabilité financière et sociale de notre régime de retraites.»

DANIEL BACQUELAINE
MINISTRE DES PENSIONS

Quelle est la tendance? Ce risque a reculé entre 2005 et 2014, et stagne depuis. Malgré le relèvement des pensions minimales – c'est ce que le seuil de pauvreté évolue, lui aussi. «Si le prochain gouvernement poursuit le relèvement des minimas au même rythme que nous, le seuil de 1.500 euros pour une carrière complète pourrait quasiment être atteint», fanfaronne le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaïne (MR). Après la stagnation actuelle, le moyen et le long termes devraient se montrer plus cléments envers les pensionnés, puisque le risque de pauvreté devrait repartir dans une baisse continue entre 2019 et 2070, passant de 10% à moins de 6%.

Restera à relever cet âge de départ effectif à la retraite, qui s'obstine à traîner la patte.

Le Covid-19 va augmenter le coût budgétaire du vieillissement

La raison principale de cette augmentation réside dans un PIB inférieur au niveau qu'il aurait atteint si l'épidémie n'avait pas eu lieu.

La crise consécutive à la pandémie de coronavirus (Covid-19) aura un impact sur le coût budgétaire du vieillissement de la population, selon les perspectives annuelles présentées jeudi par le Comité d'étude sur le vieillissement (CEV) du Conseil supérieur des finances. La perspective d'évolution des dépenses sociales et du coût budgétaire du vieillissement à l'horizon 2070 est cette année de 2,2 points de pourcentage supérieure aux perspectives présentées l'année dernière.

Désormais, le CEV estime que les coûts liés au vieillissement de la population s'éleveront à 29,1% du PIB en 2070, contre 24,8% en 2019. L'année dernière, le Comité estimait ce coût à 26,9% du PIB en 2070.

Cette augmentation des coûts devrait se réaliser en deux temps, avec une augmentation des dépenses de 5 points de pourcentage d'ici 2040 avant une légère diminution de 0,7 point pour la période 2040-2070. Plus de la moitié de l'augmentation devrait même intervenir durant la période 2019-2025.

La raison principale de cette augmentation réside dans un PIB inférieur au niveau qu'il aurait atteint si l'épidémie n'avait pas eu lieu.

Dans le détail, les dépenses de pensions et de soins de santé devraient s'accroître respectivement de 2,9 et 2,2 points de pourcentage de PIB d'ici 2070.

La raison principale de cette augmentation réside dans un PIB inférieur au niveau qu'il aurait atteint si l'épidémie n'avait pas eu lieu.

«La croissance économique est un point essentiel pour maintenir la soutenabilité de notre modèle social», a conclu Jean-Philippe Donnay, vice-président du CEV.

Bacquelaïne sceptique sur la pension minimale à 1500 euros

Selon le Comité, le taux de risque de pauvreté des pensionnés devrait par contre diminuer de manière constante d'ici 2070. En 2017, ce taux était de 14,1% (16,4% pour l'ensemble de la population). Selon les perspectives du CEV, il devrait passer sous la barre des 5% en 2070, à politique constante. Ce progrès est déterminé par la revalorisation des prestations minimales en matière de pensions et d'aide sociale (Grapa). La croissance des minimas devrait en effet progresser plus vite que le seuil de pauvreté.

Le ministre des Pensions Daniel Bacquelaïne (MR), qui a assisté à la présentation, a vu dans ces perspectives un encouragement à «poursuivre nos efforts visant à garantir à tous nos concitoyens, quel que soit leur statut, des revenus supérieurs au seuil de pauvreté». Sans y être opposé par principe, il s'est toutefois montré sceptique sur l'opportunité de revaloriser la pension minimale pour carrière complète à 1500 euros, comme suggère par plusieurs partis. «Cela n'apporterait pas de solution aux pensions les plus basses, c'est-à-dire à ceux qui n'ont pas une carrière complète», a-t-il fait remarquer, ajoutant que la pension minimum octroyée aux isolés (1 291,69 euros par mois) était déjà aujourd'hui supérieure au seuil de pauvreté (1 187 euros). (Belga)

Économie & Politique

Chaque Flamand verse 985 euros en faveur des Wallons et des Bruxellois

Une nouvelle étude menée par Eric Dor chiffre à 6,4 milliards d'euros le flux de solidarité interpersonnelle de la Flandre vers la Wallonie et Bruxelles en 2017.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

En plein pataquès politique avec des négociations qui patinent à tous les étages et un paysage politique plus que jamais morcelé depuis les élections du 26 mai, cette nouvelle étude sur les flux de solidarité interpersonnelle entre les différentes Régions de Belgique menée par Eric Dor, directeur des Études Économiques à l'IESEG School of Management de Paris et Lille, ne va évidemment pas adoucir le climat.

985 euros par Flamand

Sans surprise, et c'est forcément ce qui irrite certains cadors de la politique en Flandre, l'étude montre une nouvelle fois que les transferts se font globalement du nord vers le sud même si le Brabant wallon est aussi un contributeur net. «En moyenne, les habitants de Flandre sont

contributeurs nets, à raison de 985 euros par personne et par an, en faveur des autres régions du pays. Les Régions bénéficiaires sont la Wallonie et Bruxelles, avec des gains de 1.472 euros et 918 euros par personne et par an, respectivement», rapporte l'étude.

Le socle de la solidarité

Mais avant de plonger plus en détail dans ces flux, il est important de rappeler les grands principes qui se cachent derrière ces chiffres. Il ne faut pas l'oublier, à côté de la lecture politique qu'en donnent certains, ces mouvements reflètent avant tout des transferts entre régions riches et pauvres en Belgique. C'est le principe de solidarité!

Comment? Chaque ménage contribue à la production de richesse (valeur ajoutée) du pays à travers ses revenus primaires, issus notamment du travail. Ces revenus sont soumis à l'impôt et au versement de cotisations sociales dont les recettes sont mises dans un pot commun utilisé par l'état pour verser les allocations sociales, octroyer des prestations sociales en nature

FLUX MOYEN DE SOLIDARITÉ INTERPERSONNELLE EN 2017

Par habitant/euros	Reçu	Payé
Wallonie	1.472	
Bruxelles	918	
Flandre		-985
Province		
Hainaut	2.986	
Liège	1.861	
Bruxelles	918	
Limbourg	850	
Luxembourg	591	
Namur	355	
Flandre occidentale	303	
Anvers		-784
Flandre Orientale		-1.409
Brabant Wallon		-2.699
Brabant Flamand		-3.543

Source: IESEG

aux ménages, comme des remboursements de frais de soins de santé et médicaments, ou leur prise en charge directe sous le régime du tiers payant.

Toute cette redistribution implique donc des flux de solidarité interpersonnelle entre l'ensemble des ménages de la Belgique. «Pour chaque région, province ou arrondissement, le flux de solidarité interpersonnelle peut être calculé. C'est la différence entre le revenu disponible observé des ménages de son territoire, et ce qu'il serait si le revenu disponible total des ménages du pays était réparti entre les entités proportionnellement à leur revenu primaire», rappelle l'étude.

Voilà pour la théorie...

Le Hainaut la plus pauvre, le BW parmi les riches

De manière globale, on constate «un flux de solidarité interpersonnelle de 6,402 milliards d'euros de la Flandre vers la Wallonie et Bruxelles, qui reçoivent respectivement 5,310 milliards d'euros et 1,092 milliard d'euros.»

La ventilation par provinces et arrondissements montre cependant

une exception dans le «concept» de transferts du nord vers le sud. Sans trop de surprise, les provinces dont les populations sont, en moyenne, contributrices nettes à la solidarité, sont le Brabant flamand, la Flandre orientale et la province d'Anvers. Mais le Brabant wallon est également un contributeur. «Les populations de toutes les autres provinces, et de Bruxelles, sont bénéficiaires nettes de la solidarité, en moyenne.»

Du côté des provinces les plus pauvres, et qui bénéficient ainsi le plus des flux de solidarité interpersonnelle entre les territoires du pays, le Hainaut reste en tête avec 2.986 euros par personne et par an, suivi de la province de Liège, avec 1.861 euros par personne et par an. Bruxelles arrive en troisième position avec 918 euros par personne et par an. La province du Limbourg occupe la troisième place avec 850 euros par personne et par an. Du côté des provinces riches, «le Brabant flamand est proportionnellement le plus grand contributeur net, avec 3.543 euros par personne et par an de versements implicites au profit d'autres pro-

vinces, suivi du Brabant wallon avec 2.699 euros par personne et par an.»

Charleroi vs Louvain

Si on se place un échelon plus bas, au niveau des arrondissements, la tendance reste forcément similaire. Louvain avec 3.705 euros par personne par an, Hal-Vilvorde avec 3.413 euros par personne par an, et le Brabant wallon avec 2.699 euros par personne par an, sont les arrondissements où la population est la meilleure contributrice nette à la solidarité interpersonnelle.

En bas de l'échelle, l'arrondissement qui bénéficie le plus de la solidarité interpersonnelle est celui de Charleroi, avec un gain de 4.404 euros par personne et par an. Il est suivi de Mouscron (3.156 euros), Mons (2.997 euros) et Liège (2.793 euros).

À la septième place, Ostende (1.669 euros) est le premier arrondissement flamand à profiter de ces flux. Enfin, dans le top 20 des arrondissements bénéficiant le plus de ces transferts, 13 sont situées en Wallonie, 6 en Flandre. Bruxelles ferme, elle, la marche.

Urgence budgétaire et blocage politique : l'Europe nous observe

L'urgence budgétaire (les comptes dérapent) s'invite dans les négociations fédérales, où c'est le blocage. Sans gouvernement de plein exercice, la Belgique est à risques. La Commission européenne veut un gouvernement « le plus vite possible ».

DAVID COPPI
BERNARD DEMONTY

Le 30 juin dernier, après avoir remis un rapport intermédiaire au Roi, Johan Vande Lanotte et Didier Reynders, en mission d'information, partageaient ce commentaire devant la presse : « *Il est important d'avoir une majorité pour approuver le budget en octobre, sinon la Belgique risque de perdre le contrôle de son budget au détriment de la population qui devra le payer par la suite.* » Lundi prochain, 9 septembre, dans un nouveau rapport (intermédiaire ou final, selon qu'ils poursuivront ou pas leur mission), les informateurs appuieront leur propos. La question budgétaire est centrale. Ce-la plus encore depuis qu'il pleut des informations limite alarmistes sur le dérapage des finances publiques.

Problème : il est plus que probable qu'aucun gouvernement fédéral n'aura vu le jour pour le 15 octobre. Dans ces conditions, la Belgique ne sera pas en mesure d'élaborer son projet de budget 2020, alors qu'une réduction du déficit de 0,6 % est requise, selon nos engagements européens.

Peut-on poursuivre le chemin un peu comme si de rien n'était avec un gouvernement très minoritaire aux commandes ?

Peut-on poursuivre le chemin un peu comme si de rien n'était, avec un gouvernement très minoritaire aux commandes (38 sièges sur 150 à la Chambre), qui se limite à libérer ce que l'on appelle les « douzièmes provisoires » ? Actuellement, faute de budget pour 2019, le pays fonctionne sur la base de cette technique qui consiste à prendre le budget de 2018, le diviser par douze et ne pas dépenser davantage. Cette épure minimaliste présente

l'avantage de ne pas être trop engageante et une majorité se dégage généralement à la Chambre pour la valider, comme ce fut le cas après la chute du gouvernement Michel en décembre dernier. L'idée serait donc d'opérer de la même façon pour remettre le projet de budget à la Commission. On présente un budget basé sur les douzièmes provisoires et le tout est joué. C'est même solide juridiquement : la règle européenne n'interdit pas aux Etats dont le gouvernement est en formation de rendre un budget provisoire et de l'adapter quand celui-ci est formé.

Revoilà la coalition Dewael

Le hic, nous dit-on au bureau du Plan, c'est que les douzièmes ne permettent pas à la Belgique de respecter la trajectoire européenne de réduction de déficit de 0,6 %. Cet expédient ne peut donc se concevoir que comme une mesure provisoire dans l'attente d'un budget en bonne et due forme avant la fin de l'année.

Chef de groupe MR à la Chambre, David Clarinval trace une autre piste : « Avec un gouvernement minoritaire comme le nôtre, on ne peut pas faire grand-chose, aussi je lance un appel aux partis de bonne volonté, qui peuvent composer des majorités de circonstance à la Chambre pour voter des ajustements techniques si nécessaire, ou des ajustements qui viseraient à faire face à des situations d'urgence, par exemple si la situation économique générale devait se dégrader à cause du Brexit. » On pense là à ladite « coalition Dewael », du nom de Patrick Dewael (VLD), élu à la présidence de la Chambre par une majorité large au Parlement en juin dernier, en l'occurrence sans la N-VA. Pourrait-elle se reproduire en cas d'alerte rouge budgétaire ? Personne n'y croit.

La ministre du Budget, Sophie Wilmès (MR), plaide en tout cas pour un budget solide établi par une majorité gouvernementale. « Seul un gouverne-



La ministre du Budget, Sophie Wilmès (MR), plaide pour un budget solide établi par une majorité gouvernementale.

© BELGA

ment de plein exercice peut prendre en charge la situation budgétaire de manière efficace. C'est structurellement inscrit dans la dynamique budgétaire. Il faut faire en sorte qu'on avance de manière plus soutenue vers la formation d'un gouvernement fédéral. Il faut que les partis se parlent. Je ne parlais pas de crise au niveau budgétaire mais qu'il y ait urgence, c'est certain »

C'est dans ce contexte que Kattrin Jadin (MR), nouvelle présidente de la commission Finances au Parlement fédéral (elle succède à Eric Van Rompuy), réunira les députés le 17 septembre prochain pour fixer l'agenda des travaux : l'on entendra Sophie Wilmès (MR), qui disposera des derniers chiffres du comité de monitoring.

Procédure pour déficit excessif

Que le budget soit en douzièmes provisoires, via une majorité ad hoc ou (peu probable) élaboré par un gouvernement de plein exercice, la Commission européenne vérifiera scrupuleusement sa

conformité aux engagements pris par la Belgique. « Mais il est évident que si nous rendons un budget en douzièmes provisoires, avec un déficit qui s'aggrave et aucune perspective de formation d'un gouvernement, le risque de voir la Commission prendre des mesures contre la Belgique s'en trouvera grandement augmenté », indique une bonne source. Et parmi ces mesures figure la procédure pour déficit excessif, qui peut être déclenchée à tout moment, et qui peut passer par une prise de contrôle accrue des finances belges par la Commission, voire une sanction financière contre la Belgique. Sans parler de la réaction des marchés internationaux. On ne s'étonnera donc pas de voir la Commission européenne appeler de ses vœux, selon nos informations, « à la constitution, le plus vite possible, d'une majorité, non seulement pour les questions budgétaires, mais aussi pour respecter les autres recommandations de la Commission à la Belgique en matière d'emploi, d'investissements et de compétitivité ».

La croissance économique ne dépassera pas 1,1 % en 2019 et 2020

La croissance de l'économie belge ne devrait pas dépasser 1,1 % en 2019 et 2020, selon des prévisions du Bureau fédéral du Plan revues à la baisse. Elle accuse de la sorte une perte de vitesse pour la deuxième année consécutive qui s'explique par le ralentissement de la conjoncture internationale. Cette année et l'année prochaine sont marquées par les conflits commerciaux et les mesures protectionnistes, explique le Bureau du Plan. Or, le recul du commerce international a des répercussions importantes pour la zone euro, plus ouverte que les économies chinoise et américaine. À cette situation, s'ajoute le risque d'une sortie chaotique de la Grande-Bretagne de l'Union européenne ainsi que la défiance à l'égard de la politique budgétaire de certains pays de la zone euro.

Les exportations belges souffrent plus particulièrement. Leur croissance en volume est passée de 5 % en 2017 à 3,6 % en 2018 et devrait se réduire encore à 2,8 % en 2019 et 1,6 % en 2020. La croissance de l'emploi devrait progressivement se tasser dans le courant de cette année, même si elle reste particulièrement soutenue (+62.000 personnes), et retomber l'an prochain (37.000 personnes). Quant à l'inflation, après avoir atteint 2,1 % en 2017 et 2018, elle fléchirait à 1,5 % cette année et à 1,4 % l'an prochain. Le revenu disponible réel des particuliers a progressé d'1,2 % l'an dernier et devrait augmenter de 2,4 % en 2019 et 1,5 % en 2020. L'accroissement plus marqué du pouvoir d'achat cette année s'explique par de nouvelles baisses de l'impôt des personnes physiques dans le cadre de la dernière phase du tax shift, relève le Bureau du Plan. BELGA

fédéral Les informateurs prolongés lundi par le Roi ? C'est le scénario à ce stade

MARTINE DUBUISSON

Lundi, les informateurs Didier Reynders (MR) et Johan Vande Lanotte feront rapport au Roi, le septième depuis leur entrée en mission royale le 30 juin. L'occasion d'expliquer à Philippe où ils en sont dans leur tentative de préformation d'une équipe gouvernementale centrée sur les deux plus grands partis que sont la N-VA (au nord) et le PS (au sud). Une coalition bourguignonne, comme l'on dit, alliant nationalistes, libéraux, socialistes, avec le CD&V (ou pas, voire en remplacement du SPA). Puisque c'est la seule piste que suit toujours le duo, avec l'intention de la mener jusqu'au bout. Afin, ensuite, qu'une formation gouvernementale puisse être tentée sur cette base ; ou que, face à un constat d'échec (le PS et/ou la N-VA disant définitivement non), une autre option soit envisagée.

Difficile de changer d'informateur(s) tant que les gouvernements wallon et flamand ne sont pas formés

Cela étant, que deviendront les deux compères après leur audience au Palais ce 9 septembre ? Ressortiront-ils prolongés dans leur mission, ou au contraire déchargés de celle-ci ? Selon plusieurs sources bien informées, il y a de fortes chances (à l'heure où l'on écrit ces lignes) que les deux informateurs travaillent encore un peu pour le Roi. Qu'ils soient relancés purement et simplement quelque temps ou que leur cahier des charges soit resserré sur un mandat adapté (histoire, aussi, de montrer que des avancées ont été engrangées).

Pourquoi une prolongation, alors que certains vous assurement que les choses ne bougent guère au niveau fédéral ou qu'il s'agit avant tout de gagner du temps (encore) ?

Difficile, voire impossible, nous explique-t-on tout d'abord, de changer d'informateur(s) tant que les gouvernements wallon et flamand ne sont pas formés. Singulièrement le gouvernement wallon. « Si l'on veut laisser à la piste bourguignonne une chance d'aboutir, il faut que le PS ait avalé la pilule de l'alliance avec le MR », détaille-t-on. Il faut donc laisser passer la semaine prochaine. « Il semble très difficile que le PS discute avec la N-VA avant la formation wallonne. »

Quant au gouvernement flamand, qui tarde aussi à s'installer malgré la reconduction de la coalition sortante (N-VA, CD&V, VLD), il influence également la donne : il s'agit de voir ce qui s'y passe précisément, et pour Bart De Wever, d'être pleinement dégagé de cet exercice-là. Sachant que l'exécutif nordiste est a priori attendu pour le 23 septembre (date de la « septemberverklaaring », soit la déclaration annuelle du ministre-président devant le parlement flamand).

Ensuite, si Reynders et Vande Lanotte ne poursuivaient pas leur mission, qui lancer dans l'arène ? Logiquement, un informateur N-VA ou PS, voire un duo jaune-rouge. Mais quel intérêt de les envoyer au feu maintenant, alors qu'une piste n'est certaine, qu'aucune alternative ne se dessine ? « Trop tôt », nous dit-on. Ce serait les griller inutilement. Retour donc à l'option de la prolongation du tandem en place depuis le 30 mai. Une entrée en scène nationaliste et/ou socialiste n'étant éventuellement envisagée qu'après la sortie de Reynders et Vande Lanotte. voire après une phase intermédiaire.

En attendant, les deux compères poursuivent le travail. D'ici ce 9 septembre, ils tentent de rassembler à nouveau les six partis déjà invités tous ensemble à deux reprises – sans Groen, donc désormais : N-VA, PS, SPA, MR, VLD, CD&V. Et, sauf surprise de dernière minute ce week-end, ils devraient donc encore effectuer un tour de piste (le dernier ?) après lundi.

Économie & Politique Belgique

En 2024, la Belgique sera confrontée à un déficit de 13,27 milliards. Le défi est de taille: concilier le retour à l'équilibre promis à l'horizon (intenable) 2021, tout en affrontant la facture du vieillissement. La voie à suivre s'annonce périlleuse et multiple, loin des recettes monolithique et simplistes.

Comment soigner le budget belge?

BENOÎT MATHIEU

Tel est le lot des promesses de campagne: être rapidement confrontées à la réalité budgétaire. En Belgique, on ne peut pas vraiment dire que celle-ci soit riante. Aux dernières nouvelles, le trou à combler atteindrait les 13,27 milliards en 2024. Et dire que notre pays s'est engagé à faire repasser ses comptes dans le vert d'ici 2021.

Que faire? «Soigner dans les dépenses publiques», tranchait cette semaine l'Union des classes moyennes. Allons donc, rétorquait en écho la Région bruxelloise, qui entend hausser sa dette. À vrai dire, la donne est complexe. Et la solution reblera sans doute du savant mélange. Seule certitude: de douloureux arbitrages se profilent. Tentons de brosser une vue d'ensemble.

Couper dans les dépenses?

Cela relèverait presque du bon sens, si un État vit au-dessus de ses moyens, eh bien, il n'a qu'à se montrer moins dépendieux. A priori, les pistes de réduction ne manquent pas. Sauf que le fédéralisme belge est passé par là. «Là où un État centralisé peut réaliser des arbitrages, en Belgique, le système institutionnel a débouché sur un morcellement des compétences, souligne

Marc Bourgeois, professeur à l'ULiège et coprésident du Tax Institute. Et l'entité qui devra fournir l'effort (de loin) le plus intense, à savoir le fédéral, a vu son champ d'action se restreindre.

Après la sixième réforme de l'État, les dépenses primaires finales (fédérales, hors Sécu, transferts et charges d'intérêts), sont plus faibles que celles des pouvoirs locaux. «Soit 6,2% du PIB en 2022, contre 6,5% pour les pouvoirs locaux», chiffre le commissaire au Plan Philippe Donnay. En filigrane, une vérité inscrite: réaliser un assainissement de plus de 2% du PIB dans ce seul périmètre, c'est omission impossible.

Même s'il existe, pour l'économiste Étienne de Callatay (Orcadia Asset Management), un travail à mener sur l'efficacité de l'État. «C'est fondamentalement, passe notamment par une organisation plus efficace et la simplification des procédures. Le dédoublement de l'impôt fiscal pour l'épargne-pension en est le contre-exemple parfait: on complexifie, et seul le secteur bancaire en sort gagnant. La déclaration d'impôt belge compte plus de 800 codes; c'est de la folie furieuse.»

Le fédéral pourrait-il compter sur un coup de pouce des Communautés et Régions? Politiquement improbable, même si ces entités ont été créées dans le cadre de la loi spéciale de financement, on s'est montrés beaucoup trop gentils avec les entités fédérées. Cela a été partiellement corrigé lors de la dernière réforme, où l'on a introduit davantage de responsabilisation.»

«Les réformes n'ont pas modifié la structure de l'économie, ni le visage des finances publiques.»

PHILIPPE LEDENT
ÉCONOMISTE INDG

Sabrer dans la Sécu?

Puisque l'on est à l'étroit dans les dépenses primaires, à l'évocation de coupes, tous les regards se tournent vers la Sécurité sociale, qui pèse environ 22% du PIB. «Mais même en combinant dépenses primaires et Sécu, avec la totalité de l'assainissement sur la réduction des dépenses sera doublement averti Philippe Donnay.

Le problème de la Sécu est double. D'un côté, son financement a été amputé par le tax shift, la baisse des cotisations patronales représentant, en 2020 et en brut, 2,8 milliards. Le second, c'est que cette réforme fiscale est loin d'avoir livré les effets retours (hardiment) promis. «Et qu'elle devra en partie être financée par des économies dans la Sécu», pointe François Perle, directeur général du service 'indemnités à l'Inami. Qui n'ont pas été mises en œuvre. C'est donc la double peine: les recettes sont en chute. Et on parle d'économies supplémentaires devant compenser celles qui n'ont pas été réalisées.»

De l'autre, ses dépenses explosent, vieillissement de la population oblige. De 2020 à 2024, ses prestations grimpent de près de 10,5 milliards – et encore, sans tenir compte de la pension des fonctionnaires nommés. Pensions, soins de santé et le tandem maladie/invalidité: ces trois secteurs dérapent. Le vieillissement, assurément. Mais aussi parce que l'on a trop longtemps feint d'ignorer qu'il s'agissait de vases communicants, et qu'une mesure ici avait un impact là-bas. «Si l'on coupe dans un régime préférentiel, cela a des répercussions dans un régime résiduel. Ou comment durcir la dégressivité du chômage se ressent en invalidité. Même chose pour les prépensions.

Tailler dans les prestations? «C'est sensible, mais faisable», résume François Perle. Le dernier épisode, c'était le plan global de Dehaene en 1993. Le hic, avec la Sécu, c'est qu'il ne faut pas espérer d'économies rapides, avertit Étienne de Callatay, si du moins on a la sagesse de laisser les réformes dans le temps. L'idée ne serait pas de sabrer pour le plaisir, loin de là. «Le cœur du problème, c'est que ces dépenses sociales évoluent nettement plus vite que les recettes, glisse l'économiste Philippe Ledent (ING). Il est important de les ramener au rythme de croissance du PIB.»

Dans les soins de santé, cela passe par une certaine rationalisation. En révisant le mode de financement hospitalier, par exemple, ou en luttant contre la surconsommation. Du côté des pensions, les deux économistes sont formels: impossible de passer à l'échéché du recul de l'âge effectif de départ à la retraite, qui s'opère actuellement vers les 60 ans. Loin donc de l'âge théorique, dont le recul de 15 à 67 années a laissé certains experts dubitatifs. À quoi s'ajoute, pour Étienne de Callatay, un travail de convergence entre les différents régimes de pension – celui dont bénéficient les fonctionnaires s'avérant «nettement trop généreux et intenable.

Jobs, jobs, jobs?

L'ombre dans laquelle a échoué le budget belge soulève-t-elle les limites de la méthode Michel? Qui vantait ses «jobs, jobs, jobs censés soutenir la croissance et générer des recettes pour l'État? «Ce n'est ni plus ambitieux, ni la débouché sur des compromis de compromis», regrette Philippe Ledent. Certes, il y a eu des réformes, mais celles-ci n'ont pas fondamentalement modifié le visage des finances publiques.

«Ni la structure de l'économie. Or c'est cela qui fait défaut en Belgique: une politique d'investissement, plutôt que de croissance immédiate, qui assure une croissance plus dynamique d'ici cinq à dix ans. Et l'avantage, argue Philippe Donnay, c'est que mener pareil chantier de rénovation économique permet de plâder, auprès de l'Europe, pour un assainissement davantage étalé dans le temps.

Et on ne peut pas dire que les candidats manquent. Ne lancez pas nos économistes sur la question, ils risqueraient de ne pas s'arrêter.

On a déjà évoqué les pensions, sans rappeler que le système à points est au point mort. Faut-il encore parler de la nécessité de mener une politique intégrée de mobilité? De l'urgence qu'il y a à relancer un programme d'investissements publics et productifs? Ce n'est pas tout: la Belgique pourrait simplifier certaines réglementations ou introduire davantage de concurrence dans les services. La productivité, dont la croissance molle, devrait faire l'objet d'une attention renouvelée. Nous, bilions pas le marché de l'emploi. Sur lequel les personnes ont un bagage réglementaire substantiel. Une double peine: si on ne crée pas d'emplois et quand ils décrochent un poste, sont moins bien payés», amasse Philippe Donnay. «Et sur lequel il existe une réelle inadéquation entre l'offre et la demande», poursuit Philippe Ledent.

Et des nouvelles recettes?

On ne va pas se mentir: la question divise. Assainir les finances sans toucher également aux recettes? Aussi impopulaire que cela puisse être, Philippe Donnay et Marc Bourgeois n'y croient pas. «Très bien, soupire Philippe Ledent, mais à quel niveau de taxation s'arrêtera-t-on? N'empêche que ce soit pour hausser ou réaménager la fiscalité, là aussi, les propositions fusent.

En tête, la fiscalité environnementale, presque insistante en nos contrées. Que celle-ci alimente, un temps, les caisses de l'État, ou soit redistribuée au citoyen afin que fin du monde et fin du mois ne s'em-poignent pas sur fond de jaune fluo. Étienne de Callatay tient dans son viseur les taux réduits de TVA – «la Belgique est le pays au monde où l'écart entre le rendement théorique à 2% et la recette effective est le plus élevé – ainsi que les niches fiscales colossales et à l'utilité discutable, comme la déduction pour revenus de brevets. Autre incontournable, propose Marc Bourgeois: une révision du financement de la Sécu, avec, qui sait?, l'introduction d'une cotisation sociale généralisée – mais ça, on y reviendra.



Mais ne peut-on pas laisser filer l'endettement?

Avant d'envisager des économies à tous les étages, il est peut-être bon de s'interroger: faut-il à tout prix renouer avec l'équilibre? Surtout avec des taux aussi bas?

C'est sans doute la première question à se poser. Treize milliards et des poussières de déficit: est-ce si grave que cela, docteur? Autrement dit, dans un univers de taux d'intérêt qui jouent au rase-mottes, faut-il se saigner pour faire revenir les comptes de la Belgique dans le vert? Ne peut-on laisser filer le déficit?

«Ce qui compte, c'est de mener une

bonne politique budgétaire, relative à Étienne de Callatay, qui estime que l'on se focalise un peu trop sur le seul solde budgétaire. Mais tout un déficit et une bonne politique que l'inverse; il serait regrettable que l'on n'investisse pas pour louer au seul prétexte que cela risque de générer un déficit.»

Cela étant, pour l'heure, la Belgique ne s'endette pas réellement pour mener une politique d'investissement audacieuse. «Mais pour couvrir ses dépenses courantes, ce qui ne constitue pas un moteur de croissance», relève Philippe Ledent.

Des lors, les raisons de s'y atta-

quer ne manquent guère. Un État endetté est tributaire des marchés. «Et si cela ne coûte rien pour l'instant, que fera-t-on lorsque les taux remonteront?», glisse Philippe Donnay. «Sur ailleurs, l'endettement réduit la capacité à mener des politiques contracycliques, reprend Étienne de Callatay. Il faut que l'État puisse diminuer l'impôt et augmenter ses dépenses lorsque l'économie se porte mal. Mais si les finances sont déjà sous pression, cela diminue la marge de manœuvre.»

Il est aussi question d'héritage, et de solidarité intergénérationnelle. «On pourrait se permettre de ne pas se

«Que fera-t-on lorsque les taux repartiront à la hausse?»

PHILIPPE DONNAY
COMMISSAIRE AU PLAN

soucier de la dette si l'on était assurés que nos petits-enfants vivront comme des nababs. Sauf qu'il n'y aura aucune génération future. Il est déjà une hypothèse environnementale, n'y ajoutent pas une couche budgétaire. C'est pourquoi je suis plutôt en faveur d'une rigueur budgétaire lorsque la conjoncture ne va pas mal. La dette n'est pas...»

Ce n'est pas tout: la nature même du dérapage belge tend à se corriger le tir, insiste Philippe Ledent. «La trajectoire est explosive. Parce que les dépenses liées au vieillissement vont

continuer à progresser nettement plus vite que le PIB, jusqu'à l'horizon 2040. Ce qui pourrait paraître soutenable en 2024 ne le sera sans doute plus en 2027. Ou en 2028.»

Ne manque à présent plus que l'argument d'autorité. Une telle rigueur de la sanction financière que la Commission pourrait imposer à un État récalcitrant. «Les règles mises en place visent essentiellement à assurer la cohésion de la zone euro. Ses garde-fous à l'égard de la discipline des comptes grecs, irlandais ou portugais.» Il va donc falloir s'y attaquer, ce satané déficit.

Avant la crise ...

L'essentiel

BENOÎT MATHEU

C'est la valse des milliards. La crise économique née de l'épidémie de coronavirus et du confinement qui s'en est suivie débouche, pour l'économie, sur une perte de 45 milliards d'euros, chiffrant, ensemble et début avril, la Banque nationale (BNB) et le Bureau fédéral du plan en se penchant au chevet du produit intérieur brut (PIB) belge. Et encore. Ces perspectives sont par trop optimistes, jugeaient, un mois plus tard, les économistes Bruno Colmant (Degroof Petercam) et Peter De Keyser (Growth Inc.). Les chiffres qui circulent relèvent de « illusions » et l'on ferait bien de se préparer à bien plus sombre scénario.

D'un autre côté, lorsque l'on demande aux autorités combien elles ont dû dégainer pour faire face à l'urgence, d'autres montants sont cités. Le paquet de mesures de soutien à l'économie pose 12,96 milliards, chiffre-on au cabinet du ministre fédéral du Budget, David Clarival (MR).

Comment concilier le tout?

Il s'agit en fait de deux approches différentes de la même réalité. La première embrasse le point de vue de la création de richesse. Et tout ce que l'économie ne produit pas du fait de l'irruption du coronavirus. La seconde adopte la perspective des finances publiques: quelles dépenses supplémentaires l'État a-t-il dû consentir afin de maintenir la banque à flot, et sur quelles recettes peut-il faire une croix?

Deux approches qui coexistent et racontent un versant différent de l'histoire.

«Si les États dépensent davantage à l'heure actuelle et laissent filer le déficit, c'est afin d'éviter une perte future de PIB, due à la destruction de l'appareil productif.»

ERIC DOR
ERASMUS SCHOOL OF MANAGEMENT
HEI (LILLE)

En sachant qu'il y a des passerelles entre ces approches. Parce qu'un PIB qui se casse les dents implique une baisse future des recettes fiscales. Par ailleurs, explique Eric Dor, directeur des études économiques à l'IESEG School of Management de Lille, « les États dépensent davantage à l'heure actuelle et laissent filer le déficit, c'est afin d'éviter une perte future de PIB, due à la destruction de l'appareil productif ». Deux points de vue complémentaires, donc.

1. Du point de vue de la richesse produite

L'impact du coronavirus sur l'économie belge est constaté et la réévaluation prend du temps, tel est le message de l'Economic risk management group (ERMG), un des (nombreux) groupes de travail invitées afin de se sortir de ce maquis pas. En moyenne, le chiffre de bénéfices des entreprises se situe toujours 30% en deçà de ce qu'il était avant la crise. Résultat, les entreprises envisagent de licencier un travailleur sur cinq en chômage temporaire, ce qui fait que 180.000 personnes sont susceptibles de perdre leur emploi – soit 0,8% des troupes dans le secteur privé. L'économie est en berne, et cela se ressentira dans cet indicateur fétiche qu'est le PIB. En 2020, celui-ci se contracte de 8%, évaluant début avril la BNB et le Plan. Ce qui représente, en termes de richesse créée, un écart de 45 milliards d'euros à la fin 2020, en comparaison avec le scénario sans crise, qui tenait jusque-là le premier rôle. Une approche déjà jugée trop optimiste. Le redoublement s'annonce plus que jamais, indique-on au Bureau du plan. « La

récession devrait donc être supérieure au nivel de 8% du PIB initialement estimé ».

Eric Dor s'est lui aussi essayé au petit jeu du PIB. En ressortent deux scénarios, selon que la reprise soit accélérée ou progressive. Ce qui donne un PIB effectuant un plongeon situé entre 2,83% et 11,22%. « Et c'est plutôt le scénario pessimiste qui tient la corde », glisse Eric Dor. Un peu partout dans le monde, le scénario pessimiste qui présente une addition belge de l'ordre de 60 milliards, si on le compare à ce que l'on attendait de la conjoncture dans un monde sans coronavirus.

2. Du point de vue des finances publiques

Tel est le choc des crises gonfler les dépenses et tailler les recettes. Celui-ci se fait par exception. Les autorités ont dégainé un arsenal de soutien à cette économie qu'ils ont croyais. Des mesures dont le succès est estimé, pour le pays, à 12,96 milliards, indique-on chez David Clarival. Attention, il s'agit d'un coût estimé, étant donné qu'il est trop tôt pour savoir combien exactement aura été prisé dans ces enveloppes dégagées à la grosse louche.

Addition dont le gros est à charge du fédéral: 9,31 milliards, dont les trois postes les plus coûteux sont le chômage temporaire (3,24 milliards) pour la période allant de mars à août), le droit passif (0,86 milliard de mars à juin) et la baisse attendue des dividendes de l'État (1,28 milliard). Rien qu'en avril, on dénombre 132.122 travailleurs en chômage temporaire, avec une moyenne de 34 jours chômés par tête de pipe. Régions et Communautés ne sont pas en reste – on laisse ici de côté l'échelon local. Les entités fédérées ont mis 3,65 milliards dans la balance, précise le fédéral. Avec là aussi, une belle palette d'interventions, dont la tête de gondole est la prime versée aux entreprises

12,96
milliards €

Le paquet de mesures dégainées par les autorités publiques afin de soutenir l'économie s'élève à 12,96 milliards pour le pays, 9,31 milliards à charge du fédéral et 3,65 milliards en provenance des entités fédérées.

L'addition laissée par le coronavirus sera salée

Combien coûtera la crise économique née du confinement et de l'épidémie? Réponse complexe à question simple. L'ardoise, quoi qu'il en soit, se chiffrera en dizaine de milliards d'euros. On a tenté d'y voir clair.

et entrepreneurs contraints de fermer boutique. Une scéna hndrepreneur de 4.000 euros en Flandre, via laquelle quelque 800 millions ont déjà été versés. Philosophie semblable à Bruxelles, avec des primes allant de 2.000 à 4.000 euros (208 millions).

De leur côté, les recettes alimentaires les caisses publiques fondent comme neige au soleil. Penchons-nous sur le cas fédéral. En chausant les lunettes des normes comptables SEC, les recettes fiscales fédérales des trois premiers mois ont dégringolé de 7,8% par rapport au premier trimestre de 2019, soit une fonte de 1.113 milliard.

Mais attention, l'impact de la crise ne se fait pas encore pleinement sentir dans ces chiffres compilés par le Comité directeur du trésor (Codit). Parce que s'arrétant à la fin mars, certains d'entre eux reflètent surtout l'activité économique de février. Autrement dit: il est trop tôt pour se faire une idée précise. Ce que l'on sait déjà, c'est qu'avril et mai fin 2020, la Wallonie non plus ne voit pas les signaux vont dans ce sens. Si l'on passe en base cause, les recettes du seul mois de mars ont perdu 24,7% de plumes sur un an. Pour les trois prochains mois, le Codit s'attend à un resacc de 28,2%. Ce qui donnerait une perte de 2,18% sur les 103 premiers mois.

Afin de se faire une idée, on rappellera que le budget fédéral 2019 prévoyait pour près de 123 milliards de recettes fiscales. Du côté de la Région flamande, une première estimation à 150 millions de recul circule.

Les finances publiques boivent le bouillon

La recette est imputoyable. Le déficit belge dégrèperait à hauteur de 5,3% du PIB pour se fixer à 7,2% au moment BNB et Plan début avril – une estimation dont il est à présent adms qu'elle est trop douce, même si elle pèse de quelque 15 milliards. La dette, elle, flèterait vers les 115% du PIB.

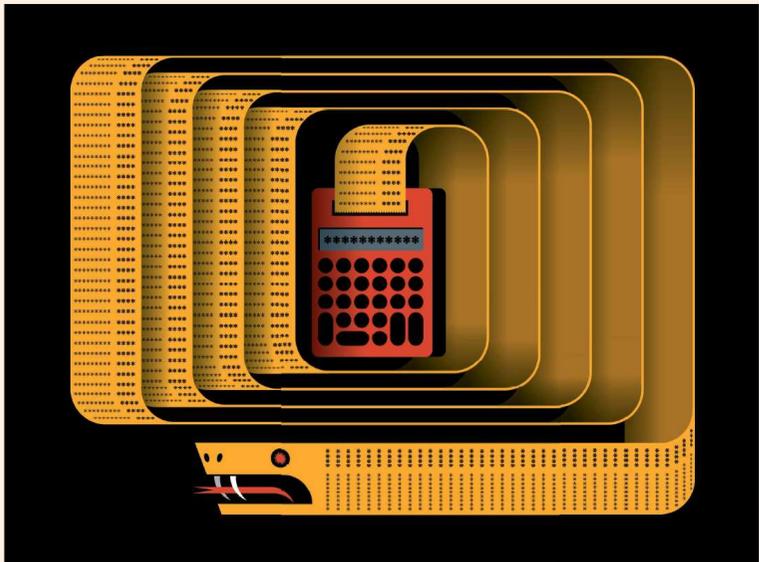
Début mai, la Commission européenne tablait, elle, sur un déficit nominal à 8,6% fin 2020, soit une détérioration à hauteur de 7% de PIB (environ 33 milliards). Dont une partie ne serait que temporaire, puisque le déficit structurel, débarrassé des effets de la conjoncture et des mesures non récurrentes, chuterait de 2,6% à 4,7% du PIB – soit un trou d'air à 10 milliards – pour revenir s'établir à 2,9% en 2021.

Le plus pessimiste en la matière est encore Peter De Keyser, qui, les yeux rivés sur les Pays-Bas, annonce un déficit navigant entre 80 et 90 milliards. Soit de 17% à 19% du PIB. Autrement dit, un dérapage de 70 à 80 milliards. Mais il s'agit là d'une estimation très grossière», précise l'économiste.

Si cette détérioration annonce essentiellement fédérale, les entités fédérées la soutiendront tout de même passer. Ainsi la Flandre prévoit-elle de voir sa dette brute consolidée valser de 8,8 milliard en 2019 à 14,42 milliards fin 2020. La Wallonie non plus ne voit pas en sortir indemne, son ministre du Budget, Jean-Luc Crucke (MR) voyant les besoins de financement wallons passer, en 2020, de 2,79 à un peu plus de 4 milliards.

Et la Sécu dans tout ça?

Elle est en première ligne, la Sécurité sociale, dans ce jeu de massacre des finances publiques, voyant les prestations sociales couler et ses ressources se tarir. Avec quel effet sur ses comptes? L'impact serait de 6,68 milliards, d'après une première estimation du SPF Sécurité sociale. Mais du côté syndical, on parle déjà d'un trou à plus de 10 milliards. Quoi qu'il en soit, cela turbine sec du côté des comités de gestion de la Sécu, parce qu'il est guindé creusé par le coronavirus s'ajoute la perspective de voir la dotation d'équilibre disparaître d'ici 2021, faute de base légale – une question technique à quelque trois milliards.



© BNP PARIBAS

Wilmès, Première ministre au moins jusqu'au 1^{er} octobre

Confiance au gouvernement. Les présidents des sept partis de la future coalition Vivaldi se sont réunis jeudi après-midi par vidéoconférence. Ils ont trouvé un consensus sur la façon dont la question de la confiance au gouvernement de Sophie Wilmès sera réglée et sur le rapport au Roi que feront, ce vendredi en fin de matinée, les préformateurs Egbert Lachaert et Conner Rousseau. Pour rappel, le 17 mars, l'équipe minoritaire de Sophie Wilmès avait reçu la confiance de neuf partis au parlement (toutes les formations politiques belges sauf la N-VA, le Vlaams Belang et le PTB). La Première ministre s'était engagée à redemander la confiance dans les six mois qui suivraient, soit le 17 septembre. Mais la contamination au coronavirus du préformateur Egbert Lachaert a compromis le respect de cette date butoir. En effet, les négociateurs ne sont plus autorisés à se réunir physiquement avant le 18 septembre. Les présidents des partis Vivaldi ont dès lors convenu que Sophie Wilmès ne demanderait la confiance que le 1^{er} octobre, soit deux semaines plus tard que prévu. Les préformateurs Egbert Lachaert et Conner Rousseau poursuivront quant à eux leurs discussions jusqu'au 21 septembre. Le consensus entre les partis doit encore être validé par le Roi, ce qui devrait être chose faite vendredi lors d'une audience (virtuelle) des préformateurs au palais. (avec Belga)

- Surprise, une légère amélioration se dessine sur le front économique.
- Mais le déficit, attendu à 44,5 milliards, reste abyssal.
- Le préformateur Egbert Lachaert propose le retour à l'équilibre en 2030. La rigueur ne commencera cependant pas avant 2022.

Budget : le retour de la rigueur en 2022, l'équilibre en 2030

Toutes les dignes budgétaires ont cédé ces derniers mois en Belgique et en Europe, emportées par la pandémie de coronavirus. Les gouvernements ont dû mettre la main au portefeuille – et pas qu'un peu – pour éviter le naufrage de l'économie. Et cela devrait durer encore un ou deux ans. Selon nos informations, les négociateurs du (peu-être) futur gouvernement Vivaldi envisagent le retour de la rigueur budgétaire en 2022. Pas avant. Et il nous revient aussi à très bonnes sources que la note de négociation du préformateur Egbert Lachaert (Open VLD) propose de retrouver l'équilibre budgétaire en 2030.

Sur base des dernières projections du bureau du Plan, publiées jeudi, le déficit public belge sera de... 10,17 % du PIB en 2020 (44,5 milliards d'euros). Il semble y avoir un consensus politique pour considérer que l'année 2021 est d'ores et déjà perdue sur le plan budgétaire. Les gouvernements devraient laisser l'économie sous perfusion l'année prochaine en prolongeant une série de mesures d'aide, tant au niveau régional que fédéral.

Deux ans pour la relance

En parallèle, il s'agira de mettre en route la relance. Le plan de relance – qui devra être remis à la Commission européenne dans les prochains mois – comprendra une série d'investissements publics (entre autres dans les infrastructures) et des réformes économiques potentiellement coûteuses. Selon un timing entendu en coulisse, l'implémentation de ce plan prendra grosso modo deux années, ce qui nous propulse en 2022.

Il faudra en plus sortir le chèque pour payer une série de mesures (hors relance) envisagées dans le cadre des négociations fédérales. On pense à la norme de croissance des soins de santé qui devrait être fixée à 2,5 % par an. Cette hausse devrait être atteinte, pour l'essentiel, grâce au fonds "blouses blanches" voté en 2019 (400 millions structurels en faveur des infirmières) et à la pérennisation de la revalorisation des rémunérations dans le secteur des soins décidée récemment par le gouvernement Wilmès (600 millions) – on évoque aussi 200 millions pour la santé mentale.

500 millions pour le duo Justice/police

En plus des soins de santé, le futur gouvernement devrait refinancer la SNCB, la Justice et la police. On sait que le CD&V et le CDH réclamaient 500 millions d'euros (sur l'ensemble de la législature) pour la seule Justice. Il nous revient que la note Lachaert reprend ce montant de 500 millions, mais à répartir entre Justice et la police.

Enfin, le montant de la pension minimale devrait bien être porté à 1500 euros net d'ici la fin de la législature (2024) pour un travailleur ayant une carrière complète. C'était l'une des revendications majeures du PS. Cela dit, cette mesure ne devrait pas engendrer un surcoût trop important parce que cette somme de 1500 euros devrait être atteinte naturellement grâce à l'inflation (et donc à l'indexation automatique des allocations), ainsi

qu'à l'enveloppe bien-être (un montant dégagé tous les deux ans pour augmenter les allocations les plus basses au-delà de l'indexation).

Comme le veut l'expression consacrée, "tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien", rappelle un proche des négociations. Tout ce qui précède est donc soumis aux aléas des discussions toujours en cours.

Lachaert avait proposé 3% de déficit en 2024

La question à quelques milliards d'euros est de savoir à quel rythme se fera l'assainissement budgétaire à partir de 2022-2023, dans l'espoir d'atteindre l'équilibre en 2030.

La pension sera portée à 1500 euros net d'ici la fin de la législature pour une carrière complète.

Selon les projections du bureau du Plan, le déficit sera 5,4% en 2021 (toutes choses étant égales par ailleurs). La note Lachaert proposait d'atteindre 3% d'ici la fin de la législature, en 2024. Ce chiffre de 3% est important puisque les États européens sont censés contenir leur déficit public sous cette barre (vu le contexte, la Commission sera peu regardante pendant deux ou trois ans). Mais la note du préformateur a été édulcorée au fil des discussions et ne fixe plus aucune date pour les 3%. Il faut dire que les marges seront étroites durant les prochaines années et, selon certains, l'effort d'assainissement pourrait bien être reporté à la législature suivante. Cela nous promet déjà quelques belles empoignades politiques dans un avenir pas si lointain.

Antoine Clevers (avec F. M.)

CONJONCTURE

Le taux belge à dix ans est négatif et ce n'est pas une bonne nouvelle

Le rendement des obligations d'Etat à dix ans est tombé en dessous de zéro ce mercredi. Une bonne nouvelle pour les finances publiques, mais aussi le signe d'une économie européenne atone.

DOMINIQUE BERNS

Ce mercredi, le rendement des obligations d'Etat belge à dix ans est passé en dessous de zéro : il s'affichait à -0,03 %.

Autrement dit : les investisseurs qui ont acheté, sur le marché secondaire (c'est-à-dire à d'autres investisseurs), des obligations linéaires - le petit nom de nos obligations souveraines à long terme - d'une durée résiduelle de dix ans ont payé plus qu'ils ne recevront lorsqu'elles arriveront à échéance.

Pour la Belgique, s'agissant de l'emprunt à dix ans, c'est une « première », mais d'autres pays - la Suisse, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Autriche ou encore le Japon - connaissent depuis un certain temps cette situation qui est, à dire vrai, un brin paradoxale. Et les rendements souverains belges à plus courte échéance étaient déjà négatifs.

Pour l'Etat belge, comme pour ces autres Etats, emprunter de l'argent... rapporte de l'argent - au contraire de ce que dit l'avertissement qui accompagne la publicité pour le crédit aux particuliers. C'est a priori une bonne nouvelle pour les finances publiques.

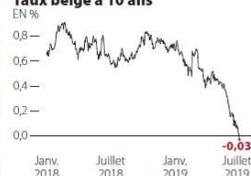
Les emprunteurs, ménages et entreprises, peuvent aussi se réjouir, car s'ils paient un intérêt positif, celui-ci évolue largement de conserve avec le taux réclamé à l'Etat. La baisse profitera donc à ceux qui ont souscrit un crédit à taux variable, mais aussi aux futurs emprunteurs.

Cela dit, un taux d'intérêt négatif est une anomalie - et pas seulement parce que le rendement de l'épargne, notamment des 277 milliards déposés sur les livrets (à fin mai), est quasi nul.

Le niveau historiquement bas des taux d'intérêt est la conséquence de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Celle-ci a réduit à zéro le taux auquel elle refinance les banques commerciales afin de faire baisser les taux d'intérêt à court terme.

Elle a aussi injecté 2.600 milliards d'euros via des rachats massifs de titres financiers, essentiellement des obligations souveraines entre mars 2015 et décembre 2018, pour écraser le loyer de

Taux belge à 10 ans



l'argent à long terme - et conjurer une crise existentielle de la monnaie unique.

Malgré cela, l'économie européenne n'a pas encore complètement digéré la crise financière de 2008 et la double récession qui l'a suivie.

Au contraire, la reprise, qui s'est manifestée depuis le deuxième trimestre de 2013, s'est avérée peu dynamique et, surtout, fragile.

Depuis le deuxième semestre de 2018, la conjoncture a faibli, même en Allemagne, sous l'effet d'un ralentissement du commerce mondial qui n'a pas pu être contrebalancé par un regain de croissance interne.

Les observateurs s'attendent d'ailleurs à ce que la BCE relance ses achats d'actifs financiers. C'est cette attente qui explique la nouvelle décre des taux d'intérêt au sein de la zone euro et notamment en Belgique.

Un taux d'intérêt négatif est une anomalie, et pas seulement parce que le rendement de l'épargne est quasi nul

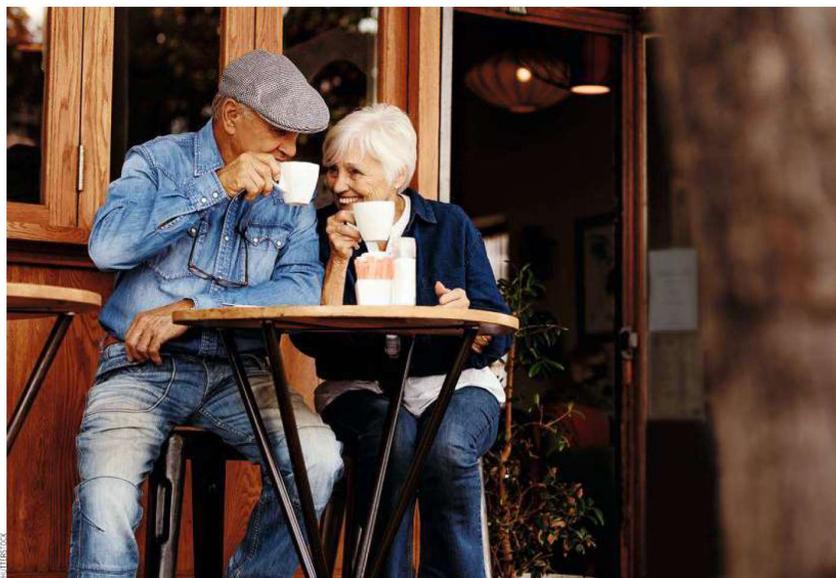
Sachant que l'action pourtant massive de la BCE n'a pas réussi à doper l'économie européenne au cours des années passées, on peut sérieusement douter qu'en remettre une couche changerait la donne.

Une crainte hante d'ailleurs certains observateurs : que le Vieux Continent réplique l'expérience du Japon, dont l'économie ne s'est jamais remise de l'explosion de la bulle boursière et immobilière du début des années 90...

UNION EUROPÉENNE

- Le coût du vieillissement est connu depuis belle lurette et il augmente d'année en année, automatiquement.
- L'impact sur la dette publique à long terme est moins "visible". Et pour cause...

À long terme, notre dette publique dépasserait les 300 % du PIB



Entre juillet 2019 et juillet 2020, le coût du vieillissement de la population a grimpé de 2,2% du PIB. La crise du Covid-19 est aussi passée par là...

Deux mille septante, c'est loin, très loin même. 2070, c'est l'horizon des projections économiques du Bureau du Plan pour évaluer des problématiques aussi prégnantes que le vieillissement de la population. Thématique récurrente qui, depuis plus de 20 ans en Belgique, fait régulièrement la une de l'actualité.

De projets en projets...

La réforme (à moitié achevée) des pensions, qui comprend le très symbolique allongement de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans entériné lors de la législature précédente, ou les différents "états des lieux" (les livrets verts, blancs, etc.) sont quelques-uns de ces moments clés qui ont fait couler beaucoup d'encre. Ces réformes, ou projets de réformes, s'aroboutent sur un même constat: le vieillissement de la population coûte cher aux finances publiques, essentiellement en raison du fait que la part des actifs dans la population régresse depuis belle lurette, et que ce n'est pas près de s'arrêter.

Aujourd'hui, le coût budgétaire du vieillissement (dépenses de pensions, de soins de santé et sociales) équivaut à 24,8% du PIB belge, si l'on prend en compte le scénario de base du Comité d'étude sur le vieillissement (CEV, logé au sein du Bureau fédéral du Plan). Un quart du PIB, c'est plus de 120 milliards d'euros. Mais, en 2040, à politique inchangée, ce sera 29,8%. Soit 140 milliards d'euros. Et en 2070? 29,1%. À peine moins. "Et encore, cette baisse entre 2040 et 2070 tient-elle compte d'hypothèses fortes prises en compte dans le scénario de référence?" nous glisse un expert des pensions.

Productivité en berne

Un exemple: la productivité. Elle stagne depuis quelques années - 0,3% l'an dernier - et est même négative dans certains secteurs d'activité comme les services non marchands, mais le CEV table sur une progression de 1,2% de la productivité du travail.

Comme le faisait remarquer dans une carte blanche Jean Hindriks, professeur d'économie à l'UCLouvain, si la croissance annuelle de la productivité diminuait de 1,2% à 0,9% (baisse d'un tiers de point de pourcent), les coûts budgétaires du vieillissement exploseraient de 33%. Soit quelques milliards de plus par an...

Baisse de l'investissement public

Anticiper ce coût est donc primordial. "S'il est d'ores et déjà aussi élevé aujourd'hui, c'est parce que les gouvernements successifs depuis les années 1990 n'ont jamais été capables de mettre sur pied des solutions pérennes qui permettent d'assurer la soutenabilité

des finances publiques", poursuit notre expert. "Ce qui est certain, plaide Philippe Donnay, commissaire au Plan, dans le cadre d'un récent séminaire donné à Nivelles, c'est qu'il faut donner la priorité au redressement du taux de croissance de la productivité, tout en continuant les efforts pour augmenter le taux d'emploi (qui reste faible en Belgique par rapport à la moyenne européenne, Ndlr), en particulier des personnes peu qualifiées ou d'origine étrangère." Et le commissaire au Plan de citer trois domaines d'investissement: "L'éducation et la formation, l'innovation et la R&D, ainsi que l'investissement public." Ce n'est pas inutile sachant, par exemple, que le taux d'investissement des autorités publiques a diminué de moitié depuis le début des années 1970, passant de 5% à 2,5% du PIB.

Le Japon détient le record mondial

2070. C'est loin, très loin même, mais quand on voit les efforts à fournir en matière de productivité et d'emploi pour financer de manière durable le vieillissement de la population, c'est aujourd'hui que ça se joue.

Pas encore convaincu? Des documents (publics) du CEV distillés lors d'un webinaire organisé par la Banque nationale, qu'un vent favorable a acheminés sur notre table, contenaient quelques projections, à politique inchangée. Et elles donnent froid dans le dos. Si aucune mesure n'est prise, le taux d'endettement public

Le taux d'endettement public de la Belgique se situe actuellement aux alentours de 120% du PIB.

de la Belgique, qui est actuellement de 120% du PIB, avoisinera les 315% du PIB! À titre d'illustration, le taux d'endettement public le plus élevé au monde actuellement est celui du Japon, qui était de 230% du PIB à la fin 2019. Au plus fort de la crise grecque, l'endettement public a grimpé à 180% du PIB.

Ce n'est pas tout: le solde de financement n'est guère joyeux, lui non plus. Cette année, il descendra sans doute en dessous de la barre des 10% du PIB (on n'avait plus vu cela depuis le début des années 1980) en raison de cette crise sanitaire inédite que l'on connaît. Mais, d'ici à 2070, une nouvelle fois à politique inchangée, le déficit budgétaire s'inscrirait à... 17% du PIB. "Ces chiffres peuvent sembler déprimants, et ils le sont, mais en menant une politique volontariste d'investissement, on peut renverser la tendance", poursuit le spécialiste des pensions. Dans une étude publiée en 2019, l'OCDE avait d'ailleurs fait remarquer que la Belgique serait l'un des pays qui profiterait le plus d'une réforme du marché du travail qui améliorerait substantiellement le taux d'emploi.

Dont acte, au moins pour les générations futures?

François Mathieu

Luc Denayer (CSE): "Nos finances publiques ne sont pas soutenables, il faut le dire"

Entretien François Mathieu

Luc Denayer est, entre autres, secrétaire général du Conseil supérieur de l'économie (CSE) depuis plus de 25 ans. L'emploi, l'une des clés pour ouvrir la porte du désendettement...

2070, c'est loin mais tout de même, un taux d'endettement de 315% du PIB, c'est interpellant, non?

Bien entendu. Avant la crise du Covid-19, on savait déjà, techniquement parlant, que la soutenabilité des finances publiques n'était pas assurée. Depuis, la croissance de la dette publique ne s'est évidemment pas améliorée. Je crois qu'il faut surtout cadrer le débat. On entend dire qu'il n'y a pas de problème pour emprunter pour la Belgique, que les taux d'intérêt sont nuls, voire négatifs. Et c'est vrai. Mais ça n'est vrai qu'à court terme. Plus l'endettement public augmente, plus on est vulnérable à une hausse des taux d'intérêt, surtout lorsque la croissance économique est en berne. Qui peut vraiment croire que le risque d'une hausse des taux d'intérêt soit nul à long terme? Croyez-moi, les différents acteurs des marchés financiers en sont très conscients et suivent cela de près.

D'autant que nous n'avons toujours pas de gouvernement.

Le monde politique doit se rendre compte que nos finances publiques ne sont pas soutenables.

À tout problème, des solutions, non?

Oui... (rires). La variable la plus sensible, c'est la productivité. Elle est bien trop faible en Belgique, même par rapport à nos pairs européens.

Pourquoi est-elle déterminante?

Parce qu'elle détermine notre potentiel de croissance économique. Et ce taux de croissance est en grande partie déterminé par un taux d'emploi plus élevé. Ici aussi, la Belgique fait partie des maillons faibles européens. L'élément central dans ce débat, c'est la réserve d'emploi, estimée par le Conseil supérieur de l'emploi à quelque 550 000 personnes, qui chôment et qui sont inactives, mais aptes au travail. Avec les années, au regard de l'évolution des compétences et des qualifications, cela va croissant. Trois axes de travail doivent être mis en chantier pour activer cette réserve d'emploi.

"Les entreprises n'ont pas de prise de conscience des enjeux du marché du travail."



Luc Denayer
Secrétaire général du Conseil supérieur de l'économie

D'abord, mieux intégrer la population la moins qualifiée, qui souffre - ou souffrira - en outre très fort de l'impact de la crise du Covid-19 dans quelques mois. C'est dans ce segment que les pertes d'emplois seront les plus nombreuses. Ensuite, mieux intégrer la population d'origine étrangère, et enfin, redonner des perspectives aux actifs plus seniors. Ces problématiques sont connues depuis longtemps.

En matière d'intégration de la population immigrée, la Belgique fait figure de plus mauvais élève...

Oui. Il existe un fatras de règles prises, notamment par les parcours d'intégration, par les différentes autorités compétentes qui empêche vraiment toute intégration valable. Il arrive, par exemple, qu'un certificat délivré après

le passage par la filière d'alphabétisation ne soit pas suffisant pour accéder à une formation ou au marché de l'emploi. On fonctionne en silos en Belgique et tout cela manque de cohérence. La reconnaissance des diplômés est aussi un vrai casse-tête. Bref, il y a un énorme travail d'évaluation à orchestrer.

On parle beaucoup de flexibiliser le marché du travail mais ça semble faire peur?

C'est parce que ça veut tout dire et rien dire. Je crois qu'il faut le dire aussi: les entreprises n'ont pas de prise de conscience des enjeux du marché du travail. La flexibilité, ce n'est pas forcément négatif, loin de là. Syndicats et patronat, derrière ce mot, ont toujours cherché à faire passer leurs revendications, sans résultats probants jusqu'à présent. Pourtant, il y a un énorme problème de mobilité sur le marché du travail en Belgique, qui mériterait d'être approfondi et qui permettrait sans doute d'activer pas mal de personnes qui ne travaillent pas aujourd'hui. La Belgique est un pays libéral mais aussi très bureaucratique. Le relèvement des compétences, la question de l'enseignement et celle de la formation continue, plus globalement la question de l'intégration du système scolaire et de la formation sont des enjeux majeurs, parce qu'ils déterminent in fine notre capacité à augmenter notre productivité par le biais de la valeur ajoutée de notre économie. Il y a pas mal d'incitants à mettre en place mais il faut que la politique de l'emploi au sens large soit surtout cohérente... Et évaluée régulièrement!

UNION EUROPÉENNE

Accord « historique », dette commune pour les 27 et ... grosses concessions

Après 92h de négociations menées par Charles Michel, les leaders s'accordent sur un plan de relance post Covid-19 et sur le prochain budget, au prix de douloureuses concessions. Une dette commune, impensable il y a peu.

DECODAGE
ÉLODIE LAMER

C'est presque le sommet européen de tous les superlatifs, qui s'est achevé mardi aux petites heures, après quatre jours et deux nuits entières de négociations sur le plan de relance post Covid-19 et le budget de l'UE pour 2021-2027.

« Et basta ! »

Signe que la tension était considérablement retombée, alors même que depuis vendredi matin « la discussion fut très dure », selon les mots de la Première ministre belge, Sophie Wilmès.

Après 92 heures de négociations, les leaders européens ont finalement accepté un plan de relance post Covid-19 et le budget de l'UE pour 2021-2027. Le plus brutal de ces derniers années, le suit en avant le plus impressionnant et même presque le plus long depuis 20 ans, 92h de négociations. Pour battre le record du Sommet de Nice de 2000 (sur l'élargissement de l'UE), les leaders auraient dû finir à 0h05 du matin. Mais la réunion était bouclée à 0h45. « J'ai demandé à Charles Michel (le président du Conseil européen) si je devais parler un peu plus longtemps et tout le monde a dit oui », a déclaré la Première ministre italienne Giuseppina Conte Fatigou.

« Et basta ! »

Signe que la tension était considérablement retombée, alors même que depuis vendredi matin « la discussion fut très dure », selon les mots de la Première ministre belge, Sophie Wilmès.



Entouré d'Emmanuel Macron, de Mark Rutte et d'Ursula von der Leyen, Charles Michel se réjouit de l'accord intervenu après 92h de négociations.

En fonction de son poids économique et non des montants reçus. Une mutilation partielle de la dette encore impensable il y a quelques mois. Son caractère exceptionnel n'est bien précisé dans l'accord final : on n'est pas à périmètre et cela prendra fin en 2023.

Cette concession d'une mutualisation de la dette aux pays du Sud, gravement touchés par la crise, les frugaux l'ont honnêtement jusqu'au bout. Ils ont obtenu 75 milliards d'euros par an de réduction sur leurs contributions au pot commun (Allemagne en bénéficiant également).

Collègues, pas copains L'équipe frugale a été très satisfaite de ses mathématiques. « Pendant quatre jours, l'équipe a fait des additions et des soustractions des nombres proposés de compromis, ce qui a permis au Danemark de soutenir un bon accord », s'est réjoui mardi matin la Première ministre danoise, Mette Frederiksen.

Dans la manœuvre, le Premier ministre Rutte s'est pris de nombreux coups, même s'il n'avait pas fait cette fois-ci l'allusion à Charles Michel d'arriver au sommet avec un livre (la biographie de Chopin) en estimant qu'il y avait rien à négocier, comme en février dernier. Sa position a irrité, notamment parce qu'il venait très tard sur ce qu'il voulait vendre. Paradoxalement, des journalistes néerlandais s'agacèrent que Charles Michel ait commencé le sommet

en fonction de son poids économique et non des montants reçus. Une mutilation partielle de la dette encore impensable il y a quelques mois. Son caractère exceptionnel n'est bien précisé dans l'accord final : on n'est pas à périmètre et cela prendra fin en 2023.

Cette concession d'une mutualisation de la dette aux pays du Sud, gravement touchés par la crise, les frugaux l'ont honnêtement jusqu'au bout. Ils ont obtenu 75 milliards d'euros par an de réduction sur leurs contributions au pot commun (Allemagne en bénéficiant également).

Collègues, pas copains L'équipe frugale a été très satisfaite de ses mathématiques. « Pendant quatre jours, l'équipe a fait des additions et des soustractions des nombres proposés de compromis, ce qui a permis au Danemark de soutenir un bon accord », s'est réjoui mardi matin la Première ministre danoise, Mette Frederiksen.

Dans la manœuvre, le Premier ministre Rutte s'est pris de nombreux coups, même s'il n'avait pas fait cette fois-ci l'allusion à Charles Michel d'arriver au sommet avec un livre (la biographie de Chopin) en estimant qu'il y avait rien à négocier, comme en février dernier. Sa position a irrité, notamment parce qu'il venait très tard sur ce qu'il voulait vendre. Paradoxalement, des journalistes néerlandais s'agacèrent que Charles Michel ait commencé le sommet

« Et basta ! »

« Et basta ! »



Le Premier ministre italien Giuseppe Conte. Fatigué mais satisfait.

« Et basta ! »

KROLL présente MAX TILGENKAMP

UE: ACCORD DE RELANCE TROUVÉ EN EXTREMIS



MAX TILGENKAMP

Italie Gagnante, Rome devra rendre des comptes

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

SILVIA BENEDETTI CORRESPONDANTE A.M.A.N.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Eric Maurice « Un grand succès pour l'Europe et pour Charles Michel. Mais tout reste à faire... »

ENTRETIEN

BERNOUÏE KRESSEL

Après deux semaines, les experts de la Commission européenne ont conclu que le plan de relance de l'UE est un succès.

Après deux semaines, les experts de la Commission européenne ont conclu que le plan de relance de l'UE est un succès.

Après deux semaines, les experts de la Commission européenne ont conclu que le plan de relance de l'UE est un succès.

Après deux semaines, les experts de la Commission européenne ont conclu que le plan de relance de l'UE est un succès.



Les États devront faire preuve de discipline et de solidarité pour atteindre leurs enjeux.

Après deux semaines, les experts de la Commission européenne ont conclu que le plan de relance de l'UE est un succès.

Après deux semaines, les experts de la Commission européenne ont conclu que le plan de relance de l'UE est un succès.

Après deux semaines, les experts de la Commission européenne ont conclu que le plan de relance de l'UE est un succès.

Après deux semaines, les experts de la Commission européenne ont conclu que le plan de relance de l'UE est un succès.

Après deux semaines, les experts de la Commission européenne ont conclu que le plan de relance de l'UE est un succès.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

SILVIA BENEDETTI CORRESPONDANTE A.M.A.N.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Après le sommet marathon européen, probablement le plus difficile de sa carrière politique, Giuseppe Conte a quitté Bruxelles avec un grand sourire et, au total, plus de 200 milliards d'euros de soutiens financiers.

Le plan de relance européen annonce un big bang sur le marché de la dette

- Pour financer son plan de relance à 750 milliards, Bruxelles va avoir très largement recours au marché obligataire.
- L'Union européenne deviendra ainsi le quatrième émetteur souverain en Europe.
- Ces émissions pourraient être un premier pas vers la création d'obligations de référence pour la zone euro.



Le plan de relance européen adopté sous l'égide d'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, et Charles Michel, président du Conseil européen, va faire de l'Union européenne l'un des plus gros émetteurs de la zone euro. Photo Stéphanie Lecocq/Pool/AFP

MARCHÉ OBLIGATAIRE

Guillaume Benoit
@gbl_eco

L'accord européen sur le plan de relance adopté mardi a été salué par toute la planète finance. Concrètement, il aura pour effet de transformer l'Union européenne en un emprunteur de premier plan sur les marchés. Surtout, les obligations émises par l'UE ne seront pas tout à fait comme les autres. Elles pourraient enfin constituer cet actif sûr de référence derrière lequel la zone euro court depuis sa création. Décryptage.

1 NAISSANCE D'UN ÉMETTEUR MAJEUR

Jusqu'à présent, les encours obligataires de l'Union européenne dépassaient péniblement 50 milliards d'euros. Avec au moins 700 milliards d'euros à lever entre 2020 et 2024 pour assurer le financement de son plan de relance, celle-ci va venir troyer les mastodontes que sont l'Italie, la France ou l'Allemagne. L'UE devra placer plus de 180 milliards d'euros par an. Si Bruxelles n'a pas encore élaboré sa stratégie d'émission, il est probable que le démarrage soit plus marqué. Les marchés tablent sur un montant d'au moins 395 milliards en 2021, un chiffre qui pourrait grimper à 260 milliards si l'UE veut aller vite. Le montant du programme d'émission serait alors très proche de celui de la France cette année.

2 UN TITRE TRÈS CONVITÉ

L'arrivée d'un émetteur aussi important sur une période de temps très courte pourrait faire craindre une indigestion chez les investisseurs. D'autant que ces derniers doivent déjà absorber des montants de dette inédits. Mais

Bruxelles ne devrait avoir aucune difficulté à placer ses obligations sur le marché. D'abord parce que ces titres seront très sûrs. L'Union européenne est notée AAA par Moody's et Fitch, la meilleure note de crédit existante (et AA chez S&P Global Ratings). Dans le contexte actuel très incertain, l'appétit pour ce type d'actifs est encore plus fort. « Dans un monde à court d'actifs sûrs, cet actif important et liquide, bénéficiant d'une notation élevée, permettra de répondre à la demande des investisseurs », estime Anandhi. En outre, les stratèges estiment que la rémunération devrait être relativement attractive. Alors que le taux à 10 ans de l'Allemagne, elle aussi notée AAA, évolue à -0,50 %, celui de l'UE est attendu entre 0 % et -0,50 %.

3 UN ATOUT POUR LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

Si les investisseurs n'étaient pas au rendez-vous, l'Union européenne pourrait compter sur un allié de poids : la Banque centrale européenne. Cette dernière achète en effet des titres émis par des institutions supranationales dans le cadre de ses programmes de soutien à l'économie. Et quand bien même l'aide de la banque centrale n'aurait pas été nécessaire, elle continuerait de soutenir face au acheteur naturel pour ces nouvelles obligations. Ce qui devrait renforcer la liquidité de ce marché : les investisseurs savent qu'ils pourront toujours vendre les titres à la BCE. Cette dernière devrait même accueillir avec un certain soulagement les nouvelles émissions européennes. Avant que ne débute la pandémie, l'institution de Francfort commençait à être confrontée à un risque d'assèchement du marché de certaines dettes d'Etat, notamment celle de l'Allemagne. Grâce aux obligations européennes, elle pourra dépenser plus facilement son enveloppe mensuelle et maintenir ainsi des coûts d'emprunt bas dans la zone euro.

4 UNE REDISTRIBUTION DES CARTES

Jusqu'à présent, le Bund allemand faisait figure de titre de référence. La concurrence des titres liés au plan de relance ne portera pas un coup fatal à l'attractivité des titres allemands. Mais ils érodent déjà un peu l'appétit des investisseurs. La dette italienne, en revanche, a bien profité de l'effet d'annonce. Jeudi, le taux italien à 10 ans est tombé en dessous de 1 % pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire. Une détente qui s'explique en partie

par la perspective des 82 milliards de subventions directes dont va bénéficier Rome. Ces ressources gratuites vont alléger les besoins de financement du pays, et donc son recours au marché. Plus largement, l'aide apportée par l'Union européenne aux pays du Sud pourrait rassurer les investisseurs sur le redémarrage de leurs économies et renforcer l'appétit pour leur dette.

5 UNE GRANDE AVANCÉE POUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

L'euro se hisse au plus haut depuis 2018

La monnaie unique profite de l'accord européen, après avoir déjà bénéficié du plan d'urgence de la BCE en mars. Les investisseurs se repositionnent progressivement sur les actifs du Vieux Continent.

Isabelle Couet
@icouet

L'Europe a gagné. C'est ce que suggère l'envolée de la monnaie unique, qui a atteint 1,16 dollar mercredi, un niveau jamais vu depuis septembre 2018. L'euro et les actifs financiers libellés dans la devise des Dix-Neuf semblent avoir les faveurs des investisseurs. L'accord sur un plan de relance conclu mardi, après quatre jours d'intenses négociations, donne l'image d'une Europe plus unie. Concrètement, la décision des chefs d'Etat va se traduire par la création d'un marché obligataire commun à travers l'émission de plus de 700 milliards d'euros de titres de l'Union européenne. Un pool d'actifs nouveaux et bien noté sera forcément attrayant pour les gérants de portefeuilles du monde entier.

« Cet accord montre que l'Europe est capable de se mobiliser malgré des divergences de vues majeures », relève Ebrahim Bahbari, stratège Desires chez Citigroup, ce qui est important, c'est que les pays du cœur, et en particulier l'axe franco-allemand, restent très attachés à l'intégrité de l'Union et de la zone euro. Ils ont prouvé qu'ils étaient déterminés à défendre cette intégrité, comme nous le disions depuis longtemps, notamment au moment de la décision polémique de la Cour constitutionnelle allemande ou lorsque l'affaire de la BCE a été mise en doute », poursuit l'analyste des changes.

Plan d'urgence de la BCE

L'adoption de la monnaie unique a connu une accélération à partir du 18 mai, date à laquelle le projet franco-allemand de plan de relance a été présenté. Mais un autre événement majeur avait déjà donné l'impulsion : l'annonce, le 18 mars, d'un programme d'urgence de 750 milliards d'euros par la Banque centrale européenne. Ce jour-là, le Conseil des gouverneurs a tenu une réunion téléphonique hors calendrier afin de déterminer quelles mesures prendre pour soutenir la zone euro

face au choc du coronavirus. Peu avant minuit, un plan d'achat d'actifs très ambitieux a été dévoilé. L'euro, qui avait chuté jusqu'à 1,06 dollar, a amorcé son rebond.

Depuis, il a gagné près de 9 %. Les avancées européennes sont-elles les seuls moteurs de l'euro face au dollar ? Ebrahim Bahbari ne le pense pas. Le stratège de Citigroup rappelle au passage que le plan se limite aux circonstances exceptionnelles actuelles et qu'une vision de long terme des Européens fait toujours défaut. Il continue cependant de croire à un potentiel de hausse de la monnaie unique contre le dollar pour deux raisons : d'abord parce que les taux réels américains à 2 ans sont inférieurs à ceux de l'Allemagne pour la première fois depuis 2015. Deuxièmement, parce que les investisseurs internationaux cherchent à réduire leur exposition aux actifs européens. « Cela est aussi lié au fait qu'ils vont

moins utiliser l'euro comme devise de financement », poursuit-il.

Fréquentation des restaurants

« Un accord européen [étant] nécessaire mais pas suffisant pour soutenir encore l'euro », note George Saravelos, responsable mondial de la recherche sur les changes chez Deutsche Bank. Pour l'expert, la hausse de la monnaie unique dépend surtout de la croissance comparée des économies européenne et américaine dans les prochains mois. Une surperformance du Vieux Continent encouragera un afflux de capitaux. « Des indicateurs tels que la fréquentation des restaurants nous permettent de penser que cette divergence est en train d'accélérer. Et notre indicateur de suivi en temps réel des flux sur les actions européennes continue aussi de se redresser », souligne-t-il. Sa prévision est que l'euro peut grimper jusqu'à 1,20 dollar dans les prochains mois. Parmi les autres facteurs mentionnés par les cambistes, la gestion de la crise du coronavirus par l'administration Trump et les élections américaines risquent de peser sur le billet vert et donc à encore de soutenir la monnaie unique. ■

1,16

DOLLAR POUR UN EURO
La monnaie unique a atteint un niveau jamais vu depuis septembre 2018.

Lire la Chronique
Page 12

L'économie belge en 2020 : du cataclysme à la catastrophe...

En mai, dans les coulisses du Parlement et les arcanes des institutions chargées de missions socio-économiques, c'était la soupe à la grimace. Le déficit budgétaire pointait déjà à plus de 40 milliards d'euros, et les chiffres les plus fous, de 60 à 70 milliards, circulaient. Comme pour corroborer ces prévisions funestes, le Bureau du Plan annonçait, en juin, un déficit de 47,5 milliards d'euros pour 2020 et le Comité de monitoring (groupe d'experts), dans la foulée, prévoyait un déficit de 52,7 milliards d'euros en juillet. Le cap des 60 à 70 milliards d'euros, d'un niveau jamais atteint, se rapprochait à vue d'œil.

Le boulet s'est quelque peu allégé depuis lors. D'un rien. Le Bureau du Plan vient en effet de produire ses traditionnelles projections économiques de septembre – le budget économique – et prévoit désormais un déficit de 44,5 milliards d'euros. Soit 10,17% du produit intérieur brut (PIB) en lieu et place des 11% estimés en juin. *“L'amélioration n'est pas anodine mais ne permet pas une once de soulagement”*, nous explique une source politique proche du dossier.

Une chute moins sévère de la croissance

Comment expliquer ce léger revirement de tendance alors que, franchement, aucun signe d'amélioration ne s'est matérialisé sur le terrain, surtout après le rebond de juillet ? Il y a d'abord eu une croissance économique un peu moins mauvaise que prévu durant le deuxième trimestre. La croissance n'a reflué “que” de 12%, alors qu'on attendait -16%.

Les dommages économiques subis par la plupart des pays de la zone euro au cours de cette période semblent aussi moins importants qu'attendu. Pour la Belgique, cela se traduit par une croissance annuelle 2020 moins négative qu'escompté (-7,4% au lieu de -10,6%).

Ensuite, si certains commerces restent vides, des changements de comportement des consommateurs sont à épinglez : l'e-commerce connaît un véritable boom. *“Même si les masses en jeu ne sont pas les mêmes, la moindre détérioration de l'économie qu'escompté s'explique aussi par ces transactions commerciales par Internet”*, explique le Commissaire au Plan, Philippe Donnay. *“C'est aussi parce que l'économie chutera moins en 2020 que le rebond sera moindre en 2021”*, poursuit-il. En termes chiffrés, cela donne donc +6,5% pour le PIB en 2021, contre +7,4% attendus. Mais là n'est sans doute pas le plus important, d'autant que les incertitudes entourant ces projections restent vives, notamment parce que le risque sanitaire est difficile à évaluer.

Le revenu disponible des ménages résiste

Ce qui est notable, en revanche, c'est que malgré l'ampleur du choc économique, le revenu disponible réel des particuliers résiste relativement bien en 2020 : il ne baissera que de 0,3%. *“Il est évident que certains segments de la population sont davantage fragilisés par cette crise inédite, mais sur le plan macroéconomique, les mécanismes*

de soutien qui ont été mis en place comme chômage temporaire, le droit passerelle et les primes pour les indépendants ont permis de limiter les pertes de revenus”, explique Philippe Donnay. Lequel met en avant l'un des éléments marquants de leurs projections : la confiance, en berne ! *“C'est certainement l'un des enjeux majeurs du prochain gouvernement : ramener la confiance. La consommation est globalement en baisse et les Belges thésaurisent. Le taux d'épargne sera même d'environ 20% en 2020.”* Un record.

Stabiliser les entreprises, une priorité

Néanmoins, le Bureau du Plan table sur une croissance de la consommation de 9% en 2021, largement supérieure à la progression du revenu disponible réel (2%). Après avoir nettement augmenté cette année, le taux d'épargne des ménages devrait ainsi reculer en 2021 (14,7%), tout en restant encore supérieur à son niveau de 2019 (12,9%).

De là à dire que le Commissaire verse dans l'optimisme, il y a un pas à ne pas franchir. *“Ce qui importe surtout, c'est de stabiliser la situation des entreprises à plus long terme. On voit dans les tous récents chiffres notamment livrés par le bureau d'études Graydon que leurs besoins de liquidités sont énormes. Empêcher que cela se transforme en crise de solvabilité, c'est le meilleur gage d'un rebond durable pour notre économie. Et pour cela, il faut un gouvernement...”* conclut Philippe Donnay.

François Mathieu

Le revenu disponible réel des particuliers résistera en 2020 : -0,3 %.

Bonus examen (2 points sur 20 en première session) :

- présentation individuelle d'un point d'actualité en finances publiques pendant 10 minutes
- support sous la forme d'un power point et d'une note de trois pages
- dossier à distribuer aux autres étudiants (articles de presse (Le Soir, L'Echo, etc.), projet de loi ou de décret, étude d'une institution (BNB, Bureau du Plan, etc.))

Un point d'actualité ? réforme de l'ISOC, réforme de la fiscalité automobile, présentation du budget d'une entité, la bulle des certificats verts, impact du tax shift, taxe carbone, impôt sur les plus-values, etc.

Organisation :

- inscription obligatoire
- proposition à valider 15 jours avant le cours
- powerpoint à envoyer 7 jours avant le cours



Organisation du cours

Finances publiques I et Finances publiques II



Approfondissement de certaines notions vues au cours de Finances publiques I (théorie du fédéralisme budgétaire, gouvernance budgétaire européenne, finances locales et comptes)

Cours de finances publiques II :

1. Cours jeudi 14-16h deuxième semestre
2. Réalisation d'un travail sur une thématique spécifique de finances publiques

Examen oral : évaluation connaissances finances publiques I et II + travail



Cours de finances publiques II : réalisation d'un travail sur une thématique spécifique de finances publiques

- A. Thème 2019-2020 : fiscalité sur le capital et fiscalité environnementale
- B. Travail individuel : remise d'un travail de 10 pages minimum (consignes d'un travail scientifique) si travail individuel et présentation du travail à la fin du cours
- C. Chaque étudiant doit proposer un sujet précis d'analyse en lien avec la thématique
- D. Pour le 1^{er} décembre (au plus tard) : validation du titre du travail
- E. Pour le 1^{er} février (au plus tard) : chaque étudiant remet une proposition de sujet de travail + une table des matières + une bibliographie. La proposition de sujet de travail doit être rédigée sous la forme d'une page A4
- F. Remise des travaux : mi-avril 2018



Objectifs du cours

- ❑ donner aux étudiants toutes les clés permettant de comprendre les enjeux des finances publiques belges dans un cadre international et européen;
- ❑ permettre aux étudiants de disposer des outils leur permettant de lire, interpréter et analyser les principaux documents budgétaires (finances publiques au sens large) belges (Etat fédéral, Communautés et Régions, Sécurité sociale)

➡ boîte à outils théorique et pratique des finances publiques et des politiques budgétaires

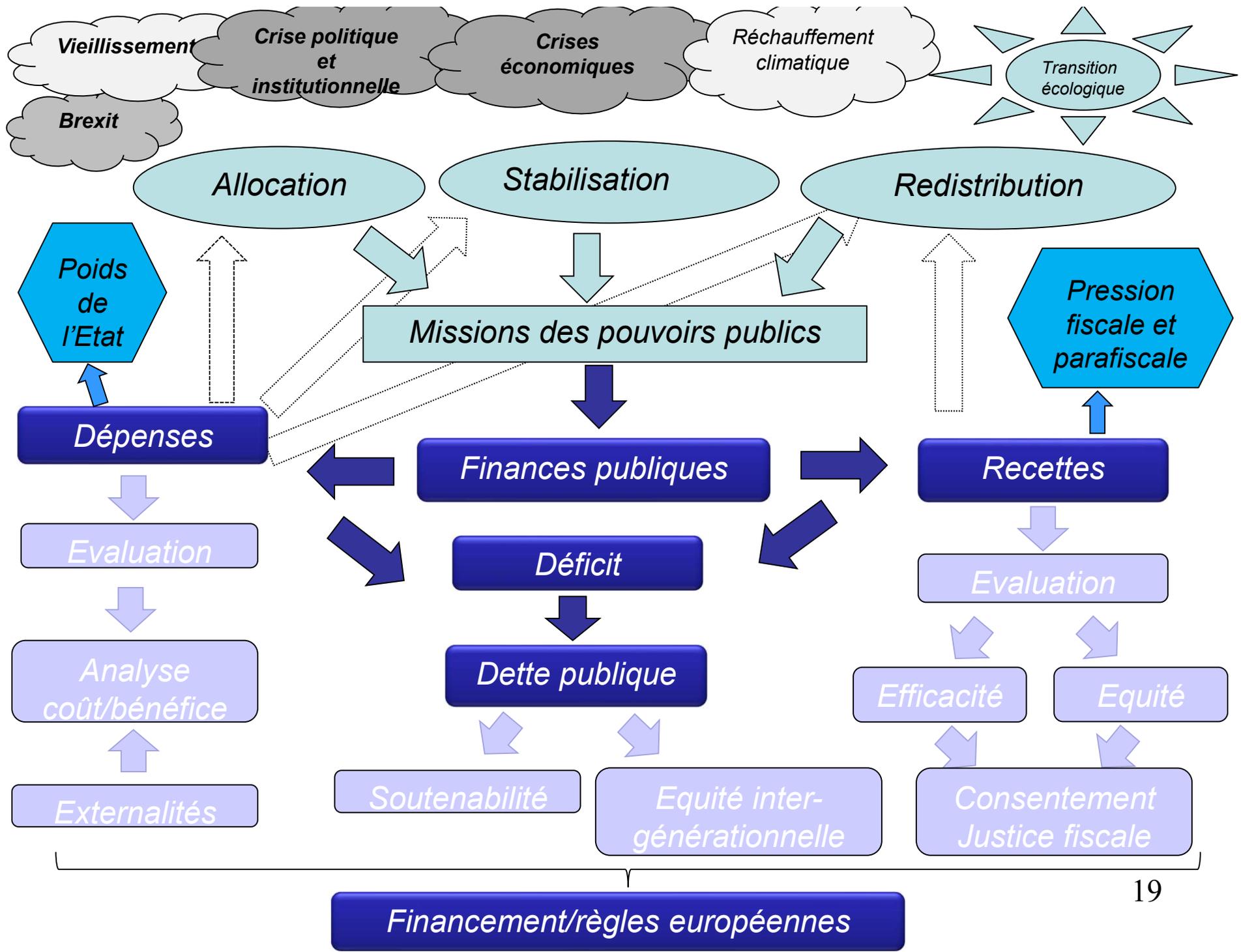


analyse multidisciplinaire : droit, économie, politique, finance



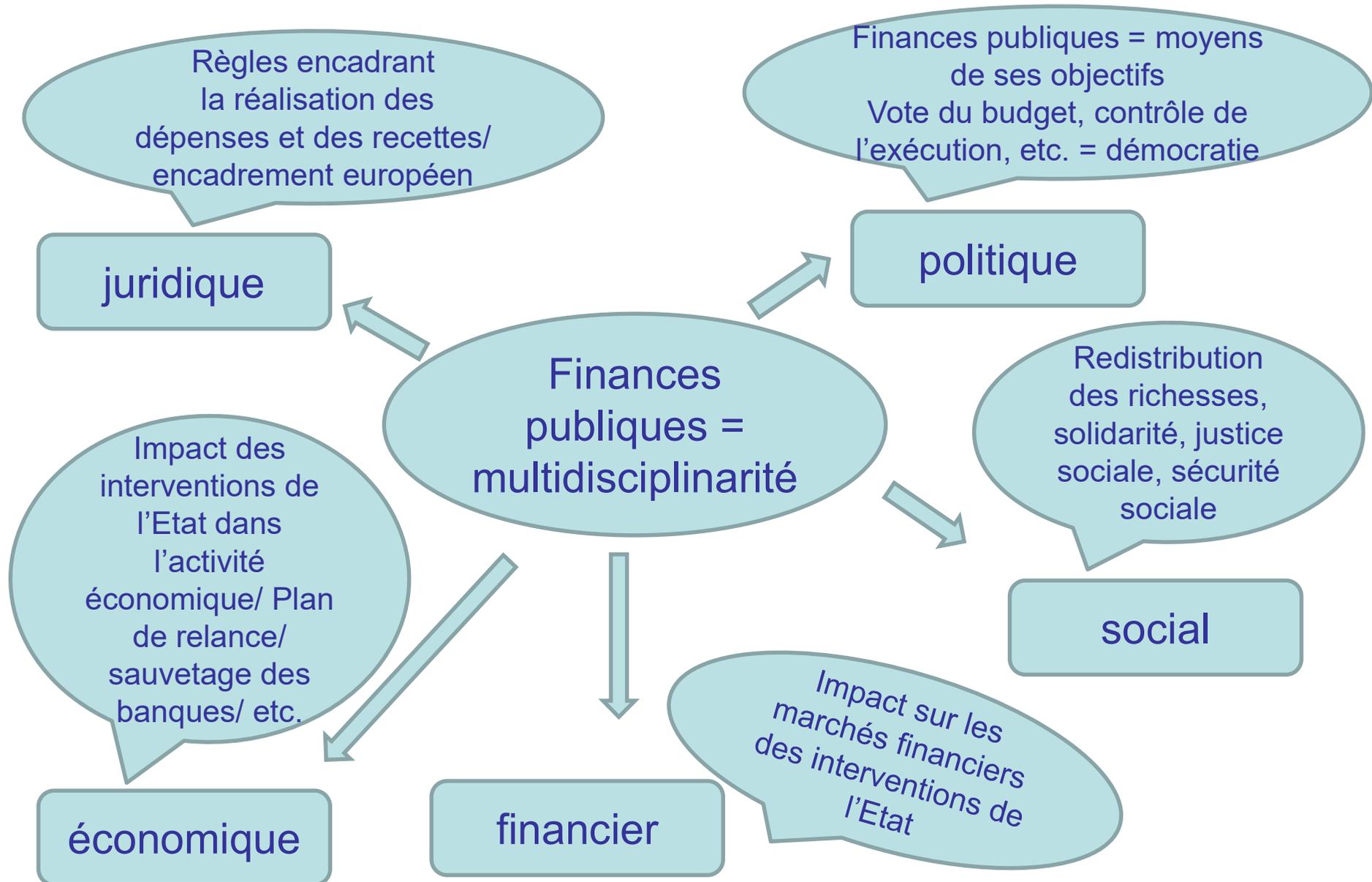
Les finances publiques : un sujet complexe au cœur des débats de société





Les finances publiques : un domaine d'analyse complexe car multidisciplinaire





Les Européens divisés sur le remboursement de la relance

Il va falloir trouver comment rembourser le plan de relance de 750 milliards. Si de nouvelles taxes ne naissent pas, les pays devront payer de leur poche.

ELODIE LAMER
ENVOYÉE SPÉCIALE À BERLIN

Ils étaient heureux, ils l'ont tous dit, les ministres des Finances européens, de se retrouver en chair et en os après sept mois de discussions par écrans interposés. Mais le sentiment de manque qu'ils ont connu, la chaleur humaine et le caractère informel de leur réunion qui se tenait à Berlin vendredi et samedi ne suffiront pas à déplacer la montagne qui se trouve devant eux : comment rembourser la relance post-Covid-19 ?

Pour concevoir un plan de relance de 750 milliards d'euros, les Européens vont devoir faire ce qu'ils s'étaient toujours refusé à faire : un emprunt où tout le monde signe en bas du papier. Une partie de cette somme (environ 400 milliards) devra être remboursée non pas en fonction de l'argent reçu par chaque pays de l'enveloppe européenne, mais en fonction de la richesse de chacun.

La Belgique, par exemple, a calculé qu'elle aurait droit à cinq milliards du plan de relance. Et sur trente ans, elle devrait rembourser entre 13 et 15 milliards, selon ses estimations préliminaires. Ce qui fait craindre aux eurodéputés que le débat préalable au vote pour autoriser cet emprunt commun vire à l'aigre dans chaque Parlement national. En comparant ce que chacun reçoit et rembourse et en oubliant l'enjeu

collectif de la démarche : il n'y aura pas de reprise en Allemagne si les Italiens sont laissés sur le carreau.

Nouvelles ressources

Pour éviter ce débat d'apothicaire, avance le négociateur du budget pour le Parlement européen, Pierre Larrourou, il faut d'urgence définir de nouveaux moyens de financer le budget européen, qui remboursera à terme le plan de relance (et dépend encore de façon disproportionnée des contributions directes des Etats).

Pour les Français, pas de doute, c'est la taxe sur les géants du net qu'il faut introduire car ce sont les seuls qui sortent vainqueurs de la crise du Covid-19. Mâter ces géants, y compris sur le plan fiscal, « est l'un des enjeux économiques les plus importants des 25 prochaines années », a déclaré le ministre français des Finances, Bruno Le Maire.

Des négociations sont bien en cours avec les Américains à l'OCDE, mais ceux-ci continuent d'insister pour que les entreprises puissent volontairement choisir de ne pas être soumises à la future taxe digitale. « Je ne connais pas une entreprise qui accepterait volontairement de se soumettre à l'impôt », a critiqué Bruno Le Maire, avant de laisser trois mois (jusqu'à la fin de l'année) au processus international pour accoucher d'une solution, au-delà de quoi ce sera à l'UE « de prendre ses responsabilités » et d'avancer seule.

Le courroux de Washington

Les Irlandais, comme les Allemands, craignent le courroux de Washington si l'UE agit de façon unilatérale. Le ministre irlandais, Paschal Donohoe, a dit qu'une solution à plus petite échelle que celle du monde devrait assurer de ne pas ajouter des guerres commerciales aux conflits commerciaux actuels et tenir compte des pays de l'UE qui ont capitalisé sur leur politique fiscale attrayante pour ces entreprises. Interrogé par *Le Soir* sur la possibilité de donner une part plus importante des recettes

aux Irlandais pour compenser leurs pertes dues à l'introduction de la taxe, Bruno Le Maire a assuré que « tout pouvait se discuter ».

Reste alors les Allemands, qui ne citent même pas la taxe Gafa comme une potentielle recette du budget européen. Olaf Scholz, qui accueillait la réunion à Berlin, a quant à lui évoqué d'une part les recettes du système d'échange de quotas d'émissions polluantes et une taxe carbone aux frontières, et d'autre part la taxe sur les transactions financières (TTF), proposée... en 2011.

Punir la mauvaise finance

Celle-ci fait l'objet d'âpres négociations entre dix pays depuis des années. A chaque fois que l'un d'eux revient à table l'esprit léger, un autre se met à avoir des réticences. Cette fois-ci, c'est

l'Autriche, qui présidait les réunions depuis le début, qui ne se reconnaît plus dans les discussions.

Pour les relancer, il y a quelques mois, l'idée a été de repartir sur le modèle français, qui ne taxe que les échanges d'actions. Or, l'idée à la base était de punir la mauvaise finance en taxant les spéculateurs. Vienne ne se joindra à l'initiative que si la TTF retrouve son mordant du début et taxe ceux qu'elle entendait taxer, a-t-il dit. La mouture à table risque davantage de rendre l'investissement dans les entreprises plus coûteux, ce dont l'UE se passerait bien, en ces temps de relance.

Reste que pour le think tank Bruegel, venu apporter conseils aux ministres, seule une ressource basée sur le système d'échange de quotas d'émission est à conserver, toutes les autres idées étant « moins convaincantes ».

Après la traditionnelle photo de famille, les ministres de l'Economie ont remis les masques. Tomberont-ils pour trouver une solution au remboursement du plan de relance européen ?

© AFP



Trop tôt pour le retour à la normale

Les institutions européennes ont tenté, pendant la réunion des ministres des Finances à Berlin, de calmer les pays tentés d'appuyer sur l'accélération et de revenir sur leurs budgets plus

Comprendre les finances de la Belgique : voyage au pays du surréalisme ?

Outre l'aspect multidisciplinaire, complexité de l'analyse des finances publiques en Belgique :



1. *Belgique = Etat fédéral = finances publiques à plusieurs niveaux et interactions*
2. *Belgique = Etat fédéral en évolution permanente*
3. *Crises politiques et institutionnelles*
4. *Finances publiques = plusieurs comptabilités (reporting, timing, concepts, etc.)*
5. *Disponibilité et manque de centralisation des informations en termes de finances publiques*

- + **impact intégration européenne**
- + **impact des crises économiques et financières vu les caractéristiques de l'économie belge**



Belgique un Etat fédéral



La Belgique fédérale

■ *Belgique : « un État fédéral qui se compose des Communautés et des Régions »
(article 1^{er} de la Constitution depuis 1993)*

■ *Belgique : État membre de l'UE et de la zone €*

➔ *conséquences sur l'organisation et l'évolution des finances publiques, des politiques publiques et économiques*

Fédéralisme belge : plus complexe que dans d'autres pays ?

Fédéralisme = une solution aux Etats dont la population est hétérogène et présente des différences culturelles, religieuses ou linguistiques

Mais fédéralisme construit sur la base de crises et de compromis

➔ *sentiment d'un modèle en construction permanente et inachevé ...*

➔ *analyse en termes de finances publiques complexe sans connaissance de l'évolution institutionnelle*



Exemple

Regroupement fonctionnel des dépenses du pouvoir fédéral en % du total

Fonctions	1970	1975	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995
0. Opérations non imputables	13.77	11.95	21.53	31.14	38.62	38.52	41.12	40.66	39.51	39.78
00. Non ventilé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.07	0.02	0.03	0.02	0.02	0.02
01. Dette publique	8.37	6.82	10.65	18.00	35.08	35.69	39.09	38.65	37.58	38.10
02. Relations avec d'autres pouvoirs publics pour autant qu'elles ne soient pas reprise dans d'autres fonctions	5.40	5.13	4.73	5.51	1.93	1.57	0.80	0.73	0.74	0.53
03. Relations avec les communautés et les régions	0.00	0.00	6.16	7.63	1.54	1.24	1.21	1.26	1.18	1.13
1. Administration générale	7.06	6.91	5.04	4.24	6.46	7.39	7.72	8.38	8.05	6.83
2. Défense nationale	9.68	8.58	7.44	6.16	8.28	8.52	7.28	7.16	6.93	6.89
3. Ordre et sécurité publics	2.77	2.72	2.13	1.85	2.88	3.06	3.71	3.85	3.81	4.14
4. Communications	17.30	15.95	15.04	11.48	10.07	9.72	7.85	7.66	6.60	6.59
5. Commerce et industrie	3.59	2.78	2.21	5.95	3.01	3.02	2.54	2.24	2.10	1.74
6. Agriculture	4.52	1.13	0.96	0.88	0.88	0.89	0.79	0.86	0.70	0.71
7. Enseignement, culture et loisirs	21.29	23.29	19.64	16.36	4.19	4.88	4.56	4.57	4.85	5.02
8. Interventions sociales et Santé publique	18.64	25.10	24.98	21.44	25.59	23.91	24.39	24.53	27.37	28.27
9. Logement et aménagement du territoire	1.37	1.58	1.03	0.49	0.03	0.09	0.05	0.09	0.08	0.04
Total du regroupement fonctionnel	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total en millions d'euros	8 497.8	18 614.3	33 133.4	51 760.2	39 080.4	39 053.1	41 735.4	42 194.0	44 511.8	43 780.5
En pourcentage du PIB	26.2	32.2	37.5	42.4	23.9	22.8	23.2	22.8	22.8	21.7

Source : Document de la Chambre des Représentants - DOC 50 1146/01

* sur base de la classification fonctionnelle Benelux 1972



Tableau 12. LE REGROUPEMENT FONCTIONNEL - CLÔTURE 2016 - DÉPENSES
(En milliers d'euros)

Code fonct.	DESCRIPTION	Pouvoir fédéral	Communauté flamande	Communauté française	Communauté germanophone	Région wallonne	Région de Bruxelles- Capitale	Commission communautaire française	Commission communautaire flamande	Commission communautaire commune	Total
		Consolidé	Consolidé	Consolidé	Non consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	
01	SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	126 617 391	7 462 069	4 638 518	63 329	2 919 168	2 161 234	64 846	42 271	7 041	143 975 867
02	DÉFENSE	2 405 606									2 405 606
03	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS	4 027 738		2 902			184 880				4 215 520
04	AFFAIRES ÉCONOMIQUES	4 950 530	8 876 779	1 076	16 616	5 289 166	2 297 582	708		275	21 432 732
05	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	162 564	768 878		0	216 031	389 080				1 536 553
06	LOGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS		3 616 144			1 033 998	127 266				4 777 408
07	SANTÉ	3 226 128	2 606 576	108 163	18 248	1 393 983	394	40 634	19 689	347 088	7 760 904
08	LOISIRS, CULTURE ET CULTÉ	252 372	1 266 609	886 163	69 017	95 091	31 292	13 617	47 110		2 661 271
09	ENSEIGNEMENT	115 944	11 150 270	7 987 695	123 667	140 069	51 403	112 640	45 139		19 726 827
10	PROTECTION SOCIALE	15 207 882	9 403 749	737 607	16 681	3 334 496	563 912	211 890		890 170	30 366 387
	TOTAL GÉNÉRAL	156 966 155	45 151 074	14 362 124	307 559	14 422 001	5 807 044	444 335	154 210	1 244 574	238 859 076

http://www.budgetfederal.be/FR/figures/Documents/RapportAnnuel_BDG2016.pdf



Tableau 12. LE REGROUPEMENT FONCTIONNEL - CLÔTURE 2016 - DÉPENSES (suite)
(En milliers d'euros)

Code fonct.	DESCRIPTION	Pouvoir fédéral	Communauté flamande	Communauté française	Communauté germanophone	Région wallonne	Région de Bruxelles- Capitale	Commission communautaire française	Commission communautaire flamande	Commission communautaire commune	Total
		Consolidé	Consolidé	Consolidé	Non consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	
(En %)											
01	SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	80,7	16,5	32,3	20,6	20,2	37,2	14,6	27,4	0,6	60,3
02	DÉFENSE	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
03	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	1,8
04	AFFAIRES ÉCONOMIQUES	3,2	19,7	0,0	5,4	36,7	39,6	0,2	0,0	0,0	9,0
05	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	0,1	1,7	0,0	0,0	1,5	6,7	0,0	0,0	0,0	0,6
06	LOGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	0,0	8,0	0,0	0,0	7,2	2,2	0,0	0,0	0,0	2,0
07	SANTÉ	2,1	5,8	0,8	5,9	9,7	0,0	9,1	12,8	27,9	3,2
08	LOISIRS, CULTURE ET CULTE	0,2	2,8	6,2	22,4	0,7	0,5	3,1	30,5	0,0	1,1
09	ENSEIGNEMENT	0,1	24,7	55,6	40,2	1,0	0,9	25,4	29,3	0,0	8,3
10	PROTECTION SOCIALE	9,7	20,8	5,1	5,4	23,1	9,7	47,7	0,0	71,5	12,7
	TOTAL GÉNÉRAL	100	100	100	100,0	100	100	100	100	100	100

http://www.budgetfederal.be/FR/figures/Documents/RapportAnnuel_BDG2016.pdf



Tableau III.4. REGROUPEMENT FONCTIONNEL - RÉALISATIONS 2016 - DÉPENSES
(En milliers d'euros)

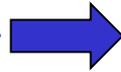
Code fonct.	DESCRIPTION	Pouvoir fédéral	Communauté flamande	Communauté française	Communauté germanophone	Région wallonne	Région de Bruxelles- Capitale	Commission communautaire française	Commission communautaire flamande	Commission communautaire commune	Total
		Consolidé	Consolidé	Consolidé	Non consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	
01.51.1	Recherche et développement concernant les organes exécutifs et législatifs										
01.51.2	Recherche et développement concernant les affaires fiscales et financières										0
01.51.3	Recherche et développement concernant les affaires étrangères										
01.52	Recherche et développement concernant l'aide extérieure	65 765									65 765
01.53	Recherche et développement concernant les services publics généraux centralisés, non classés ailleurs		779		171						950
01.54	Recherche et développement concernant les transactions de la dette publique										
01.55	Recherche et développement concernant les transferts à caractère général entre les différents niveaux de Pouvoirs										
01.6	SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, NON CLASSÉ AILLEURS	9 905	14 501		20	25 616	24				50 066
01.60	Services généraux des administrations publiques, non classé ailleurs	9 905	14 501		20	25 616	24				50 066
01.7	OPÉRATIONS CONCERNANT LA DETTE PUBLIQUE	47 115 071	3 231 105	174 725	6 587	242 824	271 410	1 937			51 043 659
01.70	Opérations concernant la dette publique (en général)	0	1 303 362								
01.71	Opérations concernant les charges d'intérêt de la dette publique	10 199 962	448 196	174 510	1 977	233 605	115 378	815			11 174 444
01.72	Amortissement de et recours à des emprunts en euros	29 582 167	1 479 547	215	4 610	9 218	156 032	1 122			31 232 912
01.73	Amortissement de et recours à des emprunts en devises										0
01.74	Monétisation et démonétisation	3 336									3 336
01.75	Opérations de placement										
01.76	Amortissement de et recours à la dette à court terme										
01.77	Achats et ventes de titres de la dette publique	7 329 606									7 329 606
01.8	TRANSFERTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL ENTRE ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	69 370 647	2 804 822	4 081 488	21 816	2 077 634	1 490 567	232			79 847 206
01.80	Transferts de caractère général entre administrations publiques										0
01.81	Transferts de caractère général à l'intérieur du Pouvoir central	51 036 726	29 134	4 081 488		140 829	317 725	232			55 606 134
01.81.1	Transferts de caractère général entre l'État fédéral et les Entités fédérées	51 036 726				15 500		232			51 052 468
01.81.2	Transferts de caractère général entre Entités fédérées		29 134	4 081 488		125 329	317 725				4 553 676
01.82	Transferts de caractère général entre le Pouvoir central et les Pouvoirs locaux	346 873	2 775 688		21 816	1 936 805	1 172 842				6 254 024
01.82.1	Transferts de caractère général entre l'État fédéral et les Pouvoirs locaux	346 873				68 900					415 773
01.82.2	Transferts de caractère général entre les Entités fédérées et les Pouvoirs locaux		2 775 688		21 816	1 867 905	1 172 842				5 838 252
01.83	Transferts de caractère général à l'intérieur des Pouvoirs locaux										
01.84	Transferts de caractère général vers ou en provenance de la Sécurité sociale	17 987 048									
02	DÉFENSE	2 406 146									2 406 146

http://www.budgetfederal.be/FR/figures/Documents/RapportAnnuel_BDG2016.pdf



Deux processus de construction d'un État fédéral :

- *association (Suisse)*
- *dissociation (Espagne)*



impact sur les mécanismes de financement des entités fédérées et de coordination entre les différentes entités belges

Modèle type pour les États fédéraux ?

- *Non*
- *Raisons propres à chaque État*
- *Taille pas le critère (Etats-Unis versus la Suisse)*
- *« Grandeur » de la Belgique : pas son territoire mais diversité de ses populations*



Principes d'organisation, financement et de coordination : théorie du fédéralisme « fiscal » ou budgétaire

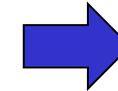


Fédéralisme belge ?

➤ *mode de résolution pacifique des conflits internes* ➡ *permettre aux différentes communautés de cohabiter au sein d'un même Etat fédéral tout en disposant d'une certaine autonomie;*

➤ *complexe car :*

- *en (dé)construction permanente et conflits permanents*
- *absence de hiérarchie de normes*
- *faiblesse des mécanismes de coordination*
- *double strate initialement mais asymétrique aujourd'hui*
- *croisée de deux logiques opposées*



impact sur les finances publiques belges



Double strate ?

Initialement le reflet de 3 logiques difficiles à concilier :

- *logique fondée sur la protection de la minorité francophone*
- *logique économique fondée sur l'existence de 3 Régions;*
- *logique linguistique et culturelle fondée sur l'existence de 3 Communautés qui ne recourent pas les 3 Régions.*



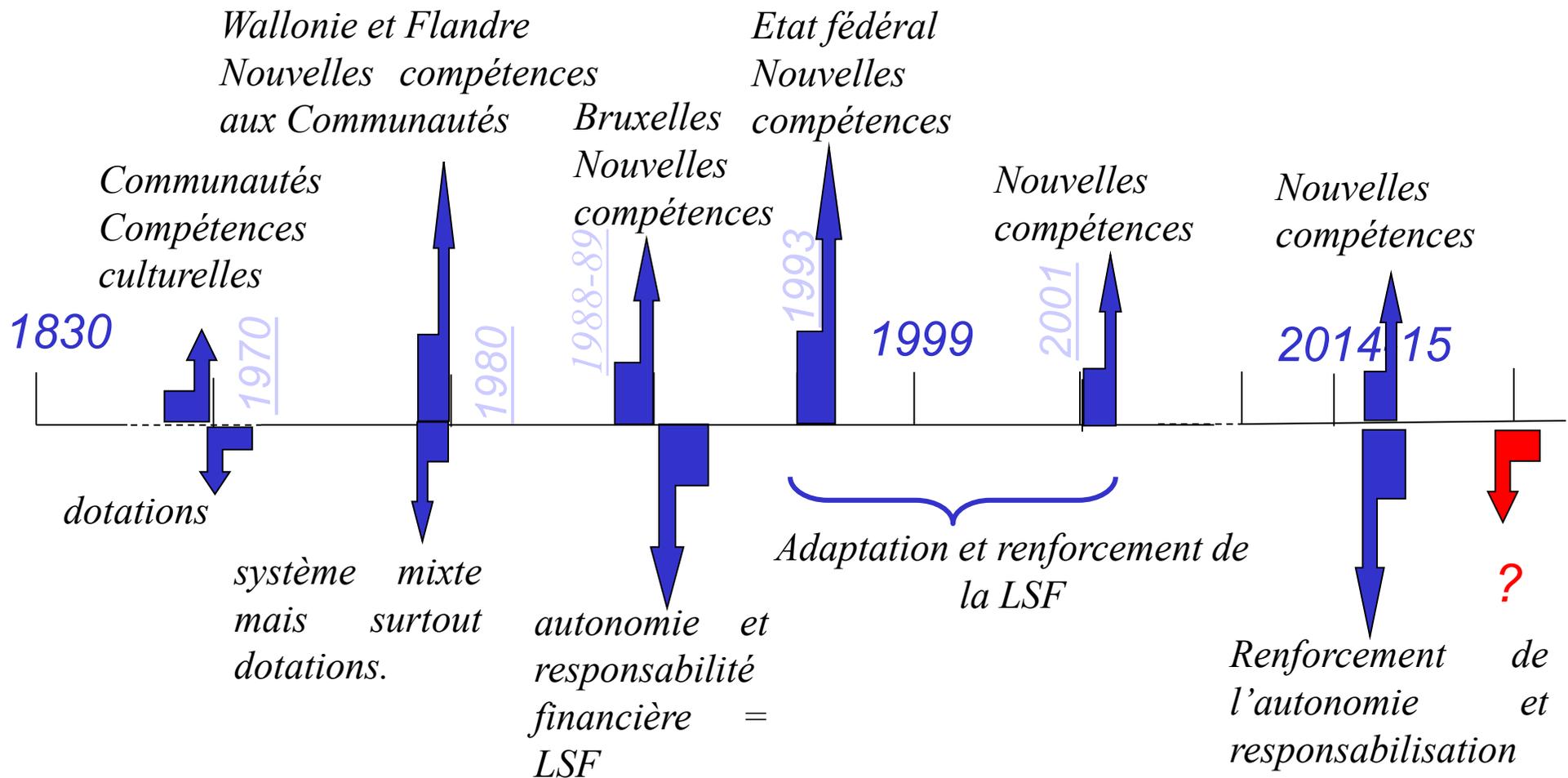
Couverture du magazine Spirou du 20 juillet 2011

Revendications actuelles

- *logique économique de disposer des outils de son développement*
- *démocratique en rapprochant les préférences des citoyens du niveau politique de décisions*
- *logique de responsabilisation en liant les recettes et les dépenses*



Les grandes étapes du fédéralisme belge

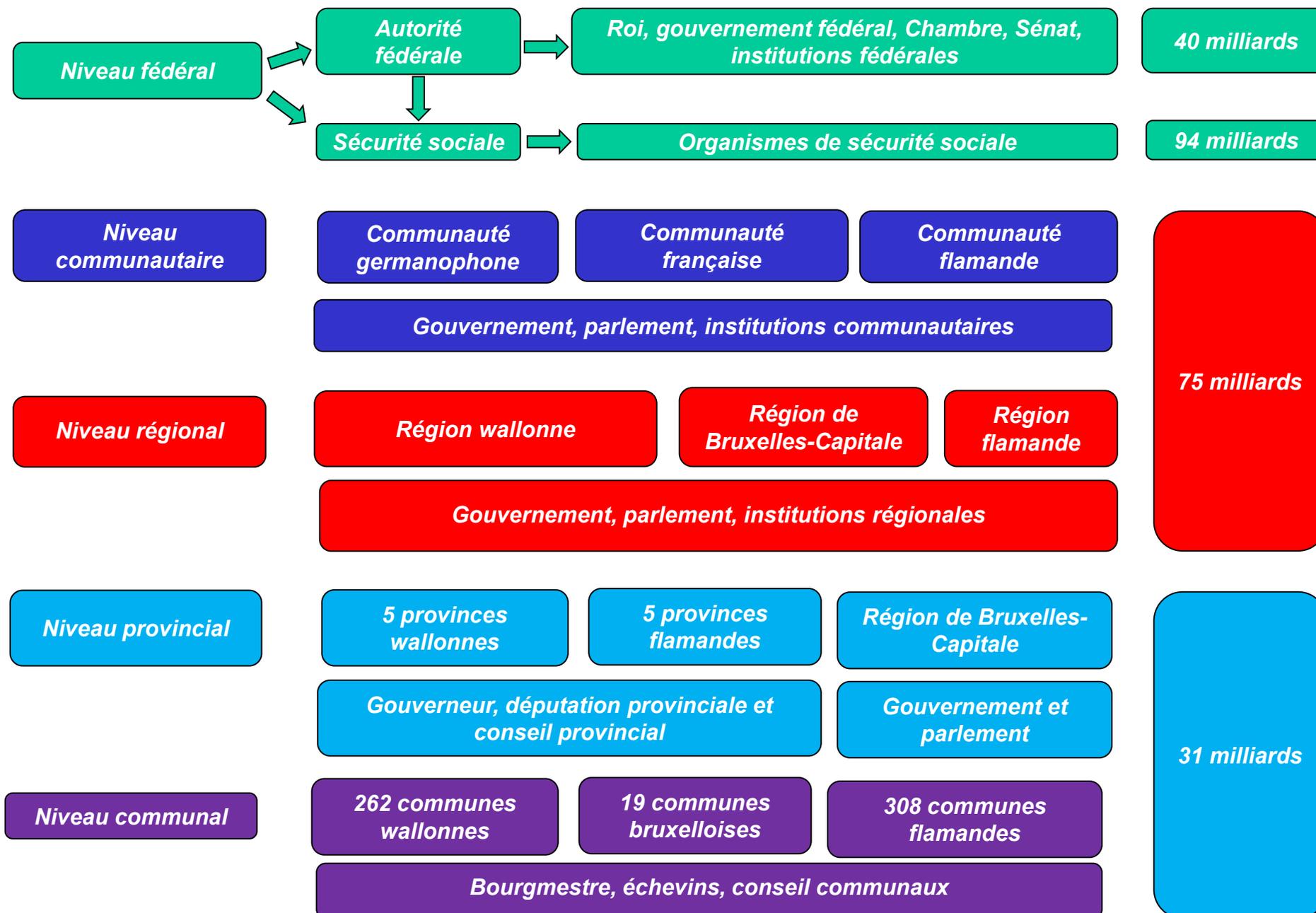


Modification du financement 1970, 1980, 1983, 1989, 1993, 1999, 2001 et 2014-15

Fédéralisme de consommation → *responsabilisation* → *autonomie financière*



Dépenses 2017 hors
transfert à d'autres
niveaux de pouvoir

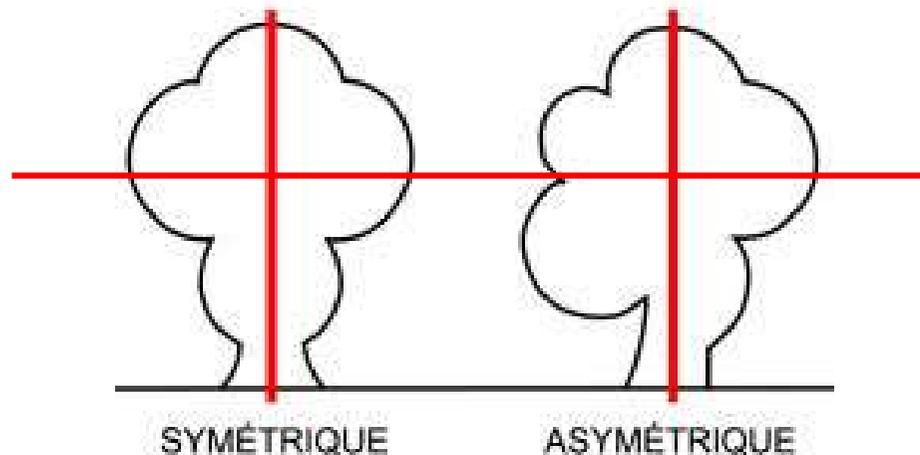


Evolution de la structurelle institutionnelle

Initialement la structure paraissait simple : un modèle symétrique de répartition des compétences entre les Communautés et les Régions

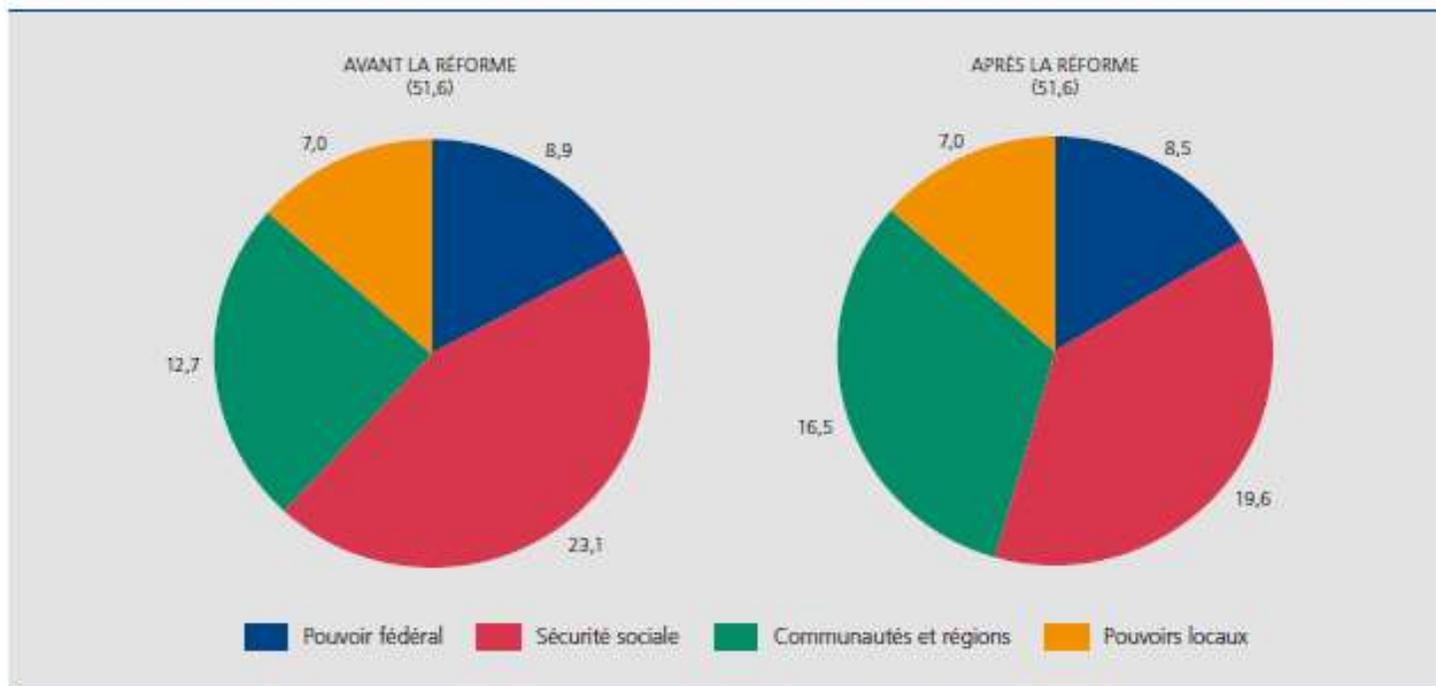
mais qui très vite ne répondait pas aux réalités régionales ou communautaires

➔ *développement d'un système totalement asymétrique en termes de répartition des compétences*



GRAPHIQUE 5 DÉPENSES PRIMAIRES FINALES DES SOUS-SECTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾

(pourcentages du PIB, estimations sur la base des chiffres de 2015)



Sources: gouvernement fédéral, ICN, BNB.

- (1) Non compris les transferts entre sous-secteurs des administrations publiques, pour ne considérer que les dépenses finales.
- (2) Le classement des dépenses transférées a suivi une logique institutionnelle. Dans les comptes nationaux, certaines dépenses des communautés et des régions pourraient être vues comme des dépenses de la sécurité sociale.
- (3) Les réductions de cotisations à la sécurité sociale transférées aux régions ont été reclassées en dépenses, en anticipation du changement attendu de la part de l'ICN dans le cadre du passage au SEC 2010.
- (4) Contrairement à ce qui est fait dans le reste de l'article, les cotisations sociales imputées et les transferts fictifs du pouvoir fédéral aux autres sous-secteurs destinés au paiement des pensions de leurs travailleurs n'ont fait l'objet d'aucune correction et sont donc enregistrés de la même manière que dans les comptes des administrations publiques.

P. Bisciari, W. Melyn et L. Van Meensel « Perspectives relatives aux finances des Communautés et Régions », Revue économique, BNB, septembre 2014



Recettes publiques et financement des différents niveaux de pouvoir



Recettes publiques et niveaux de pouvoir

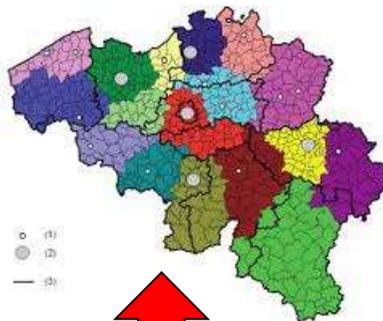
L'Etat fédéral

Les Régions

Les pouvoirs locaux

La Sécurité sociale

Europe



TVA
ISOC
Fiscalité mobilière
Autres taxes
Autres impôts
IPP

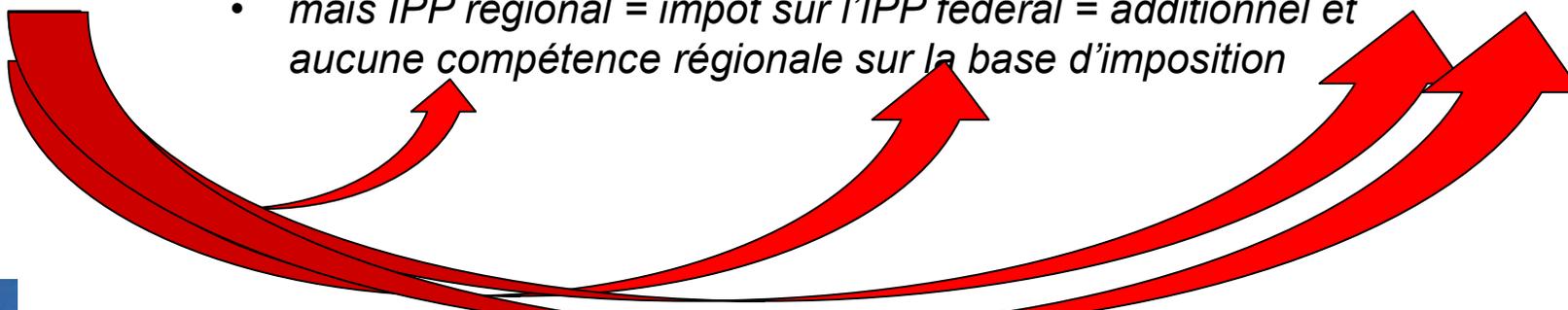
Taxes et redevances
Impôts régionaux
Additionnels IPP

Taxes et redevances
Additionnels IPP,
précompte immobilier,
taxe de circulation

Cotisations

6^{ème} réforme de l'Etat :

- renforcement autonomie fiscale
- création d'un IPP fédéral et régional avec réductions d'impôt propres
- mais IPP régional = impôt sur l'IPP fédéral = additionnel et aucune compétence régionale sur la base d'imposition



Dotations, recettes affectées, recettes attribuées, etc.



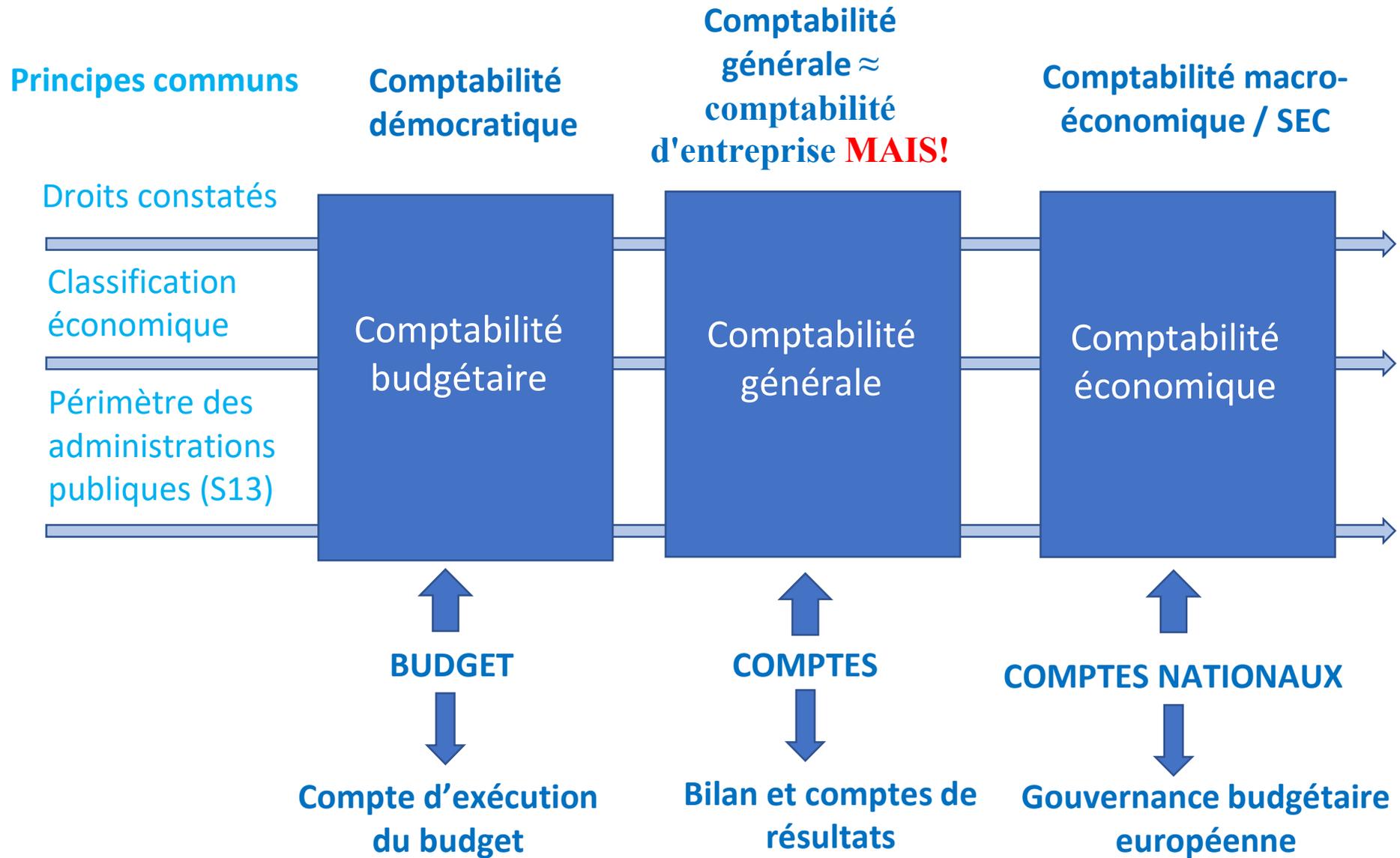
Croisée de deux logiques opposées

- *décentralisation régionale et communautaire plus poussée des compétences mais création d'un modèle asymétrique et manque de mécanisme de coordination*
- *centralisation des compétences au niveau européen et revendication de coordination plus forte avec les autres pays européens*

Modèle fédéral
inachevé et
complexe



Trois comptabilités publiques complémentaires



Niveau de pouvoir et concept de consolidation

Belgique (administrations publiques, périmètre S13)



Informations non centralisées

Comment analyser finances des différentes entités belges ?

1. Les budgets de chaque entité :

- nombreux documents à consulter
- question de périmètre de comparaison
- pas de vision globale et harmonisée
- financements croisés

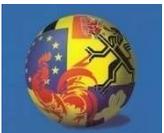
Budget = estimation



Base documentaire : regroupement économique

http://www.budgetfederal.be/FR/figures/Documents/RapportAnnuel_BDG2018.pdf

2. Les comptes de chaque entité (pas encore disponibles pour l'ensemble des entités : obligation certification des comptes 2020)



3. Les comptes nationaux

- vision globale
- harmonisation des comptes des différents niveaux de pouvoir
- périmètre de consolidation
- norme SEC2010

<https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux>

<https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux>

<http://www.budgetfederal.be/FR/figures/EUreport.html>

 Exemple illustratif



Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement en 2017 en millions €

Tableau III.2 SOLDE NET À FINANCER BUDGÉTAIRE - CLÔTURE 2017
(en millions d'euros)

Nature des données		Pouvoir fédéral	Communautés, Régions et Commissions communautaires							Total	
			Communauté flamande	Communauté française	Communauté germanophone	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Commission communautaire française	Commission communautaire flamande		Commission communautaire commune
I. Recettes											
Recettes voies et moyens	(1)	60 526,9	39 894,3	13 644,5	320,2	12 306,9	4 111,1	468,8	215,7	151,7	131 640,1
II. Dépenses											
Ordonnancements hors amortissements	(2)	70 713,5	40 913,5	14 120,4	367,4	8 686,9	4 311,6	457,8	205,9	1 276,9	141 053,9
III. Soldes non consolidés											
Solde net à financer non consolidé	(3)=(1)-(2)	-10 186,6	-1 019,3	-476,0	-47,2	3 620,0	-200,5	11,0	9,8	-1 125,1	-9 413,8

<http://www.budgetfederal.be/FR/figures/Documents/RapportAnnuelBDG2017.pdf>



Sainte-Emilie et Saint Quentin < 4 milliards

Optique budgétaire :

Dépenses : ordonnancements ou liquidations du Budget général des dépenses, sans les amortissements de la dette publique.

Recettes : recettes perçues et comptabilisées dans le budget des voies et moyens pendant l'année considérée mais pas du rendement d'emprunts.

Solde budgétaire : différence entre les dépenses et les recettes.



Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement en 2018 en millions €

Tableau III.3 SOLDE NET À FINANCER BUDGÉTAIRE - INITIAL 2018
(en millions d'euros)

Nature des données		Communautés, Régions et Commissions communautaires									Total
		Pouvoir fédéral	Communauté flamande	Communauté française	Communauté germanophone	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Commission communautaire française	Commission communautaire flamande	Commission communautaire commune	
I. Recettes											
Recettes voies et moyens	(1)	60 166,1	37 059,7	13 777,1	333,5	12 396,9	5 218,3	473,2	255,2	1 379,9	131 059,9
II. Dépenses											
Ordonnancements hors amortissements	(2)	70 981,0	42 268,4	14 255,3	334,5	13 496,4	6 067,5	495,2	255,1	1 326,5	149 479,9
III. Soldes non consolidés											
Solde net à financer non consolidé	(3)=(1)-(2)	-10 814,9	-5 208,6	-478,3	-0,9	-1 099,6	-849,2	-22,0	0,1	53,5	-18 420,0

<http://www.budgetfederal.be/FR/figures/Documents/RapportAnnuelBDG2017.pdf>



Sainte-Emilie et Saint Quentin < 4 milliards

Optique budgétaire :

Dépenses : ordonnancements ou liquidations du Budget général des dépenses, sans les amortissements de la dette publique.

Recettes : recettes perçues et comptabilisées dans le budget des voies et moyens pendant l'année considérée mais pas du rendement d'emprunts.

Solde budgétaire : différence entre les dépenses et les recettes.



Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement en 2017 en millions €

Tableau 9. Comparaison des soldes selon les optiques Budgétaire, Regroupement économique et Comptes nationaux
(En millions d'euros)

Clôture 2017	Pouvoir fédéral	Communauté flamande	Communauté française	Communauté germanophone	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Commission communautaire française	Commission communautaire flamande	Commission communautaire commune	Total
Budget										
Recettes	60 526,9	39 894,3	13 644,5	320,2	12 306,9	4 111,1	468,8	215,7	151,7	131 640,1
Dépenses	70 713,5	40 913,5	14 120,4	367,4	8 686,9	4 311,6	457,8	205,9	1 276,9	141 053,9
SNF (1)	10 186,6	1 010,3	476,0	47,2	3 620,0	200,5	11,0	9,8	1 126,1	9 413,8
Regroupement économique										
Recettes	124 566,0	44 923,2	14 570,2	360,8	14 045,2	5 159,6	494,0	153,4	1 278,2	205 550,6
Dépenses	126 215,1	45 203,4	14 856,6	408,1	14 645,0	5 229,8	479,0	151,2	1 276,9	208 464,9
SNF (1)	-1 649,0	-280,2	-286,4	-47,2	-599,7	-70,2	15,0	2,2	1,3	-2 914,2
OCCP Recettes (2)	-11 611,7	-1 403,2	-4,8	-0,5	-772,4	-477,3	0,0	0,0	0,0	-14 269,8
OCCP Dépenses (3)	8 769,0	2 774,9	11,7	0,6	1 192,6	492,3	0,2	0,0	0,0	13 241,2
SF du RE (4)	-4 491,8	1 091,4	-279,4	-47,1	-179,5	-55,1	15,2	2,2	1,3	-3 942,9
Comptes nationaux										
Corrections (5)	-1 157,0	25,7	63,0	12,4	-130,8	-96,6	0,3	-4,5	22,0	-1 234,1
SF Comptes nationaux (6)	-5 648,8	1 117,1	-216,4	-34,7	-310,3	-151,7	15,5	-2,3	23,3	-5 177,0

(1) Solde net à financer

(2) Liquidations de crédits et de prises de participations

(3) Octrois de crédits et prises de participations

(4) Solde de financement dans l'optique 'regroupement économique'

(5) Dont 31,3 millions EUR de corrections non ventilées entre les différentes entités

(6) Solde de financement des comptes nationaux (optique SEC)

http://www.budgetfederal.be/FR/figures/Documents/RapportAnnuel_BDG2017.pdf

Optique regroupement économique = opérations budgétaires stricto sensu regroupées avec les opérations « hors budget » et avec les opérations des différentes institutions qui doivent être consolidées avec l'autorité concernée

Opérations hors budget : notamment les recettes affectées entités fédérées et Sécu mais dépenses = recettes
Solde de financement du regroupement économique ne tient pas compte des opérations internes (codes 3 pour les dépenses et codes 8 pour les recettes), des octrois de crédits et des participations nettes (codes 8), ni des opérations relatives à la dette publique (codes 9) autres que les charges d'intérêt.



Optique comptes nationaux

Le regroupement économique constitue la base de l'établissement des comptes publics par l'Institut des Comptes Nationaux. Afin d'obtenir les soldes en termes de comptes nationaux, il faut, selon le cas, intégrer ou exclure une série d'organismes afin de répondre à la définition du pouvoir public concerné telle que définie dans le SEC 2010. Certaines opérations financières doivent être exclues et il faut appliquer des corrections lors de la comptabilisation de certaines opérations qui sont considérées différemment selon que l'on travaille en termes de comptes nationaux ou en termes de regroupement économique.

http://www.budgetfederal.be/FR/figures/Documents/RapportAnnuel_BDG2017.pdf



En millions €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Administrations publiques						
Recettes	211754,8	213792,9	218262,5	228456,5	236332,1	238268,2
Dépenses	224069,4	223850,7	228431,5	231537,1	240044,9	247296,7
Charges d'intérêts	12910,3	12025,6	11519,4	10287,6	9615,5	9336
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-12315	-10058	-10169	-3081	-3713	-9029
	-3,1	-2,4	-2,4	-0,7	-0,8	-1,9
Solde primaire	595,7	1967,8	1350,4	7207	5902,7	307,5
Autorité fédérale						
Recettes	114536	109663,7	107069	113327,8	121174,5	117406,5
Dépenses	124706,7	114993,4	118042,9	118923,1	122195,9	126737,2
Charges d'intérêts	11809,7	10916,8	10589,7	9560,6	8851,9	8539,9
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-10171	-5330	-10974	-5595	-1021	-9331
Communautés et régions						
Recettes	64773,5	75395,3	84119,3	87275,3	89389,3	91879,4
Dépenses	66285,6	81400,9	83948,3	86511	91389,3	92657,6
Charges d'intérêts	1034,8	1033,8	1135,4	1031,1	1050,3	1086,7
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-1512	-6006	171	764	-2000	-778
Administrations locales						
Dépenses	29333,2	29082,7	29629,4	30762,6	32481,9	32754,2
Charges d'intérêts	267,4	220,9	128,7	31,5	23,2	7,7
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-479	489	921	926	-530	249
Administration de sécurité sociale						
Recettes	89024,1	78011,4	90881,4	94710,9	96652,8	101141,1
Dépenses	89177,4	77223	91168,1	93886,5	96814,1	100309,8
Charges d'intérêts	180,9	235	22,7	9,8	-45,1	-41,6
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-153	788	-287	824	-161	831

Source :Données extraites le 12 Sep 2020 16:00 UTC (GMT), de NBB.Stat



En millions €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autorité fédérale						
Recettes	114536	109663,7	107069	113327,8	121174,5	117406,5
Transferts de recettes fiscales en provenance des autres adm publ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants et transferts en capital en provenance des autres admin publ	203,0	268,2	2614,7	2741,9	4548,1	3081,6
Dépenses	124706,7	114993,4	118042,9	118923,1	122195,9	126737,2
Transferts de recettes fiscales aux autres adm publ	50089,1	38929,5	39556,9	44014,7	46246,4	47984,0
Autres transferts courants aux autres adm pub	24080,7	28198,9	34040,6	32909,0	32743,7	34476,4
Transferts en capital aux autres adm publ	76,3	67,7	101,4	68,7	133,1	97,2
Communautés et Régions						
Recettes	64773,5	75395,3	84119,3	87275,3	89389,3	91879,4
Transferts de recettes fiscales en provenance des autres adm publ	33985,8	29384,3	29477,9	30180,2	31246,4	32013,5
Autres transferts courants et transferts en capital en provenance des autres admin publ	6706,1	17021,1	18541,5	19161,7	19678,9	20191,0
Dépenses	66285,6	81400,9	83948,3	86511,0	91389,3	92657,6
Transferts de recettes fiscales aux autres adm publ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants aux autres adm pub	9330,2	9859,2	9848,0	10287,1	10594,7	10872,6
Transferts en capital aux autres adm publ	904,8	900,4	747,3	770,8	2412,1	687,9

Données extraites le 12 Sep 2020 17:03 UTC (GMT), de NBB.Stat

**Réforme
de l'Etat**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pouvoirs locaux						
Recettes	28854,7	29571,8	30550	31688,6	31951,8	33003,3
Transferts de recettes fiscales en provenance des autres adm publ	166,3	205,5	201,5	152,4	154,6	123,4
Autres transferts courants et transferts en capital en provenance des autres admin publ	13603,8	13865,6	14150,1	14835	15317,7	15760,7
Dépenses	29333,2	29082,7	29629,4	30762,6	32481,9	32754,2
Transferts de recettes fiscales aux autres adm publ	0	0	0	0	0	0
Autres transferts courants aux autres adm pub	231,7	211,4	281,3	306,2	314,2	291,3
Transferts en capital aux autres adm publ	25,4	18,6	8,2	4,9	10,9	15,6
Sécurité sociale						
Recettes	89024,1	78011,4	90881,4	94710,9	96652,8	101141,1
Transferts de recettes fiscales en provenance des autres adm publ	15937	9339,7	9877,5	13682,1	14845,4	15847,1
Autres transferts courants et transferts en capital en provenance des autres admin publ	14449	8384	19136,9	17447,4	16780,4	17888,1
Dépenses	89177,4	77223	91168,1	93886,5	96814,1	100309,8
Transferts de recettes fiscales aux autres adm publ	0	0	0	0	0	0
Autres transferts courants aux autres adm pub	312,8	282,7	9416,4	9839,3	10116,4	10480,4
Transferts en capital aux autres adm publ	0	0	0	0	0	0

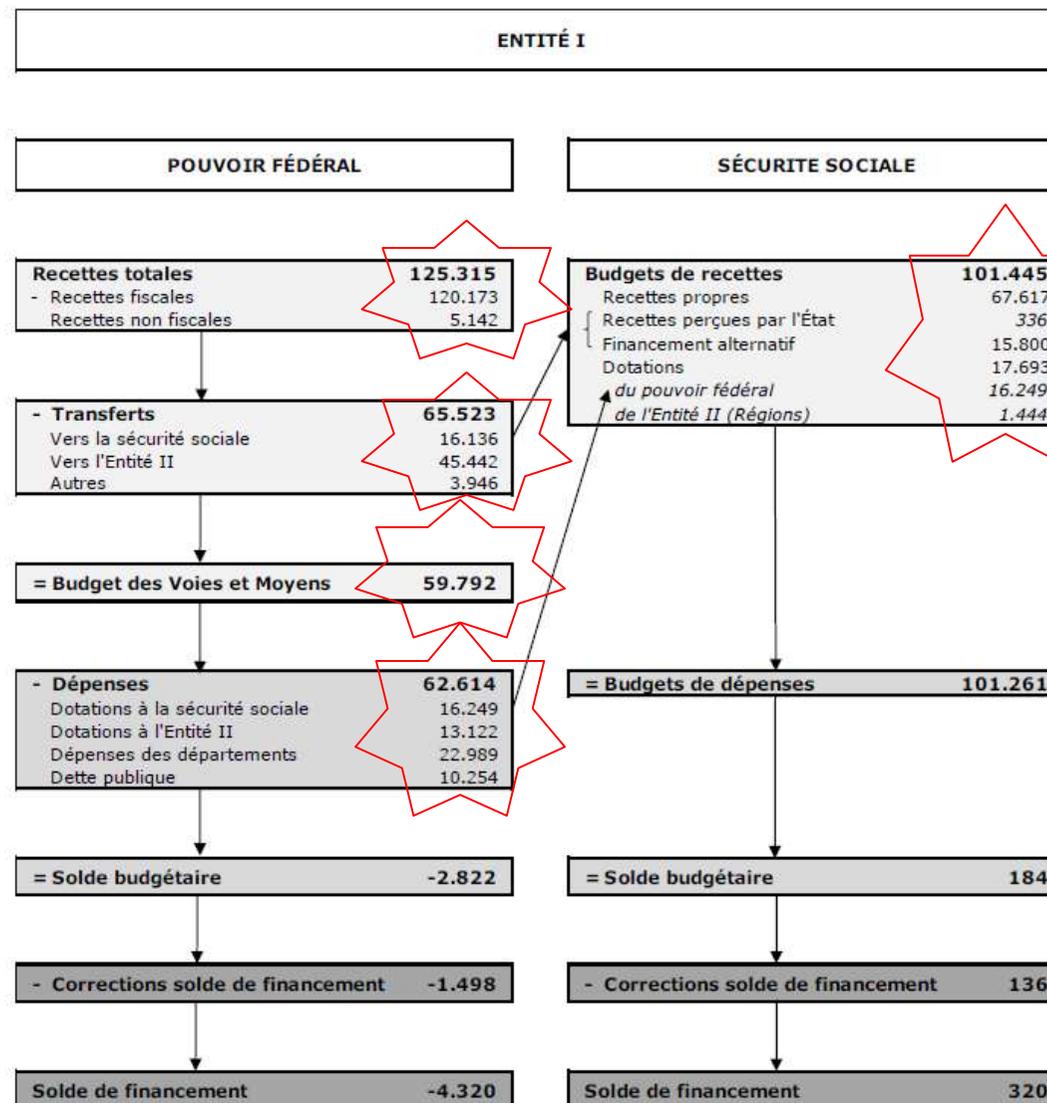
Données extraites le 12 Sep 2020 17:03 UTC (GMT), de NBB.Stat

**Réforme de
l'Etat/Réforme
financement
Sécu**

Projet de plan budgétaire 2019 et exposé général

Source : budget initial 2019

1 Présentation schématique



Commentaires et observations sur les projets de budget de l'État pour l'année budgétaire 2019

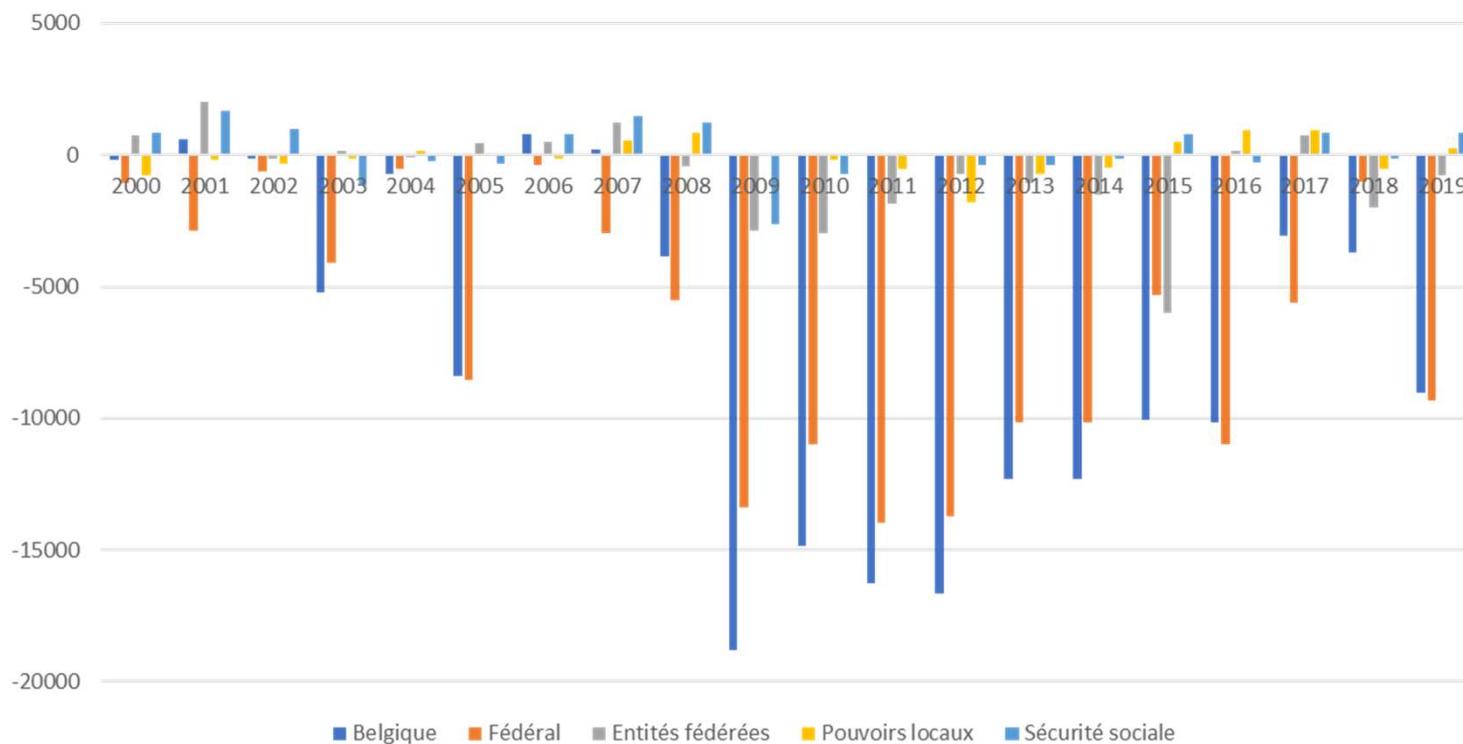
Rapport adopté en assemblée générale de la Cour des comptes du 14 novembre 2018

En millions €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté flamande						
Recettes	37390,1	43405,1	48352,5	51273,9	52071,5	53990,3
Dépenses	38108,1	46781,9	48391,8	49883,1	52757,3	53453,6
Charges d'intérêts	384,2	389,1	467,6	470,4	437,3	445,8
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-718	-3377	-39	1391	-686	537
Communauté française						
Recettes	14671,8	17982,8	18688	19270,8	19742,6	20140,9
Dépenses	14886	18258,4	18753,8	19488,3	19951,9	20475,8
Charges d'intérêts	145,2	141,4	139,9	118	133,3	141,8
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-214	-276	-66	-218	-209	-335
Région wallonne						
Recettes	8586,2	11863,2	14198,2	14074,7	14499,1	14795,6
Dépenses	9293	13723,8	14097	14348	15199,9	15185,5
Charges d'intérêts	366,9	374,5	390,7	319,6	356,4	371,2
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-707	-1861	101	-273	-701	-390
Région de Bruxelles-Capitale						
Recettes	3902	4059,9	4797,2	4658,6	5021,7	4932,9
Dépenses	3697	4384,5	4645,3	4848	5414,1	5550,8
Charges d'intérêts	105,7	96,1	87,3	76,6	76,8	79,3
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	205	-325	152	-190	-392	-618

Réforme de l'Etat/Réforme de financement Sécu

En millions €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté germanophone						
Recettes	257	323,5	369,9	388	403,4	421,9
Dépenses	296,2	455,3	398,1	422,6	406,8	442,2
Charges d'intérêts	0,3	0,1	5,9	6,8	6,1	6,4
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-39	-132	-28	-35	-3	-20
Commission communautaire française						
Recettes	419,7	465,9	492,9	508,4	517,9	526,6
Dépenses	407,4	458,6	468,2	493	510,3	534,5
Charges d'intérêts	0,3	0,3	-0,1	-0,8	-0,5	-0,3
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	12	7	25	15	8	-8
Commission communautaire flamande						
Recettes	151,1	153,3	159,1	164,4	171,3	172,6
Dépenses	174,8	143,3	157	166,7	206,7	178,5
Charges d'intérêts	1,1	2	2,4	2,3	2,9	3,8
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-24	10	2	-2	-36	-6
Commission communautaire commune						
Recettes	94,7	1199,8	1293,1	1344,7	1388,9	1424,6
Dépenses	108,1	1215,7	1282,1	1321,4	1484,2	1446,1
Charges d'intérêts	0,3	0,5	16,6	17,1	16,8	17,5
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-13	-16	11	23	-95	-22

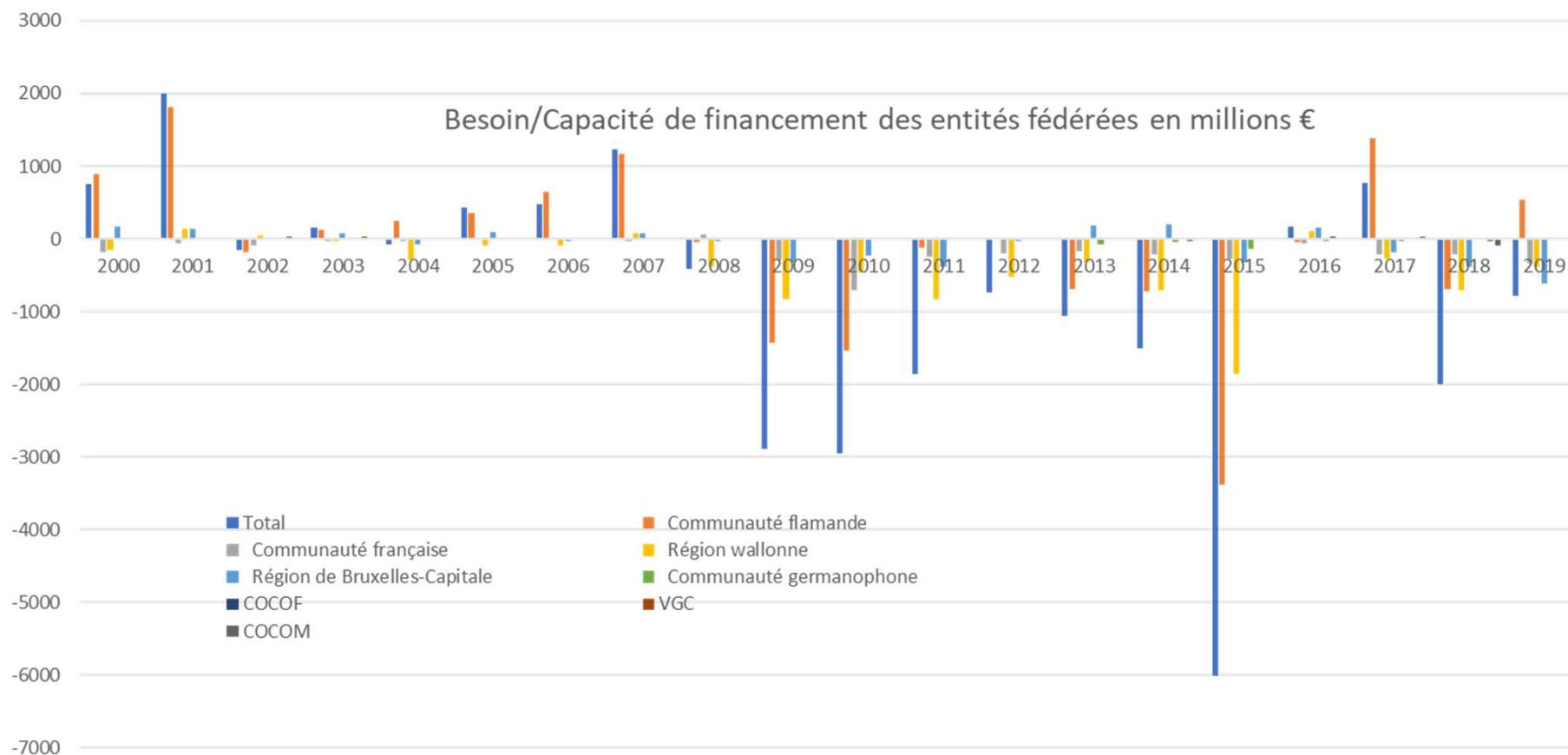
Capacité/besoin de financement en millions €



En millions €	2000	2005	2010	2015	2018	2019
Belgique	-203	-8418	-14844	-10058	-3713	-9029
Fédéral	-1044	-8550	-10994	-5330	-1021	-9331
Entités fédérées	760	431	-2954	-6006	-2000	-778
Pouvoirs locaux	-772	22	-168	489	-530	249
Sécurité sociale	853	-321	-728	788	-161	831



Source : Données extraites le 12 Sep 2020 16:22 UTC (GMT), de NBB.Stat



En millions €	2000	2005	2010	2015	2018	2019
Total	760	431	-2954	-6006	-2000	-778
Communauté flamande	890	355	-1533	-3377	-686	537
Communauté française	-185	8	-708	-276	-209	-335
Région wallonne	-151	-97	-467	-1861	-701	-390
Région de Bruxelles-Capitale	166	94	-238	-325	-392	-618
Communauté germanophone	0	1	-6	-132	-3	-20
COCOF	-4	2	-10	7	8	-8
VGC	16	21	3	10	-36	-6
COCOM	2	-4	0	-16	-95	-22



Tabel 1: Vorderingsaldo entiteit I (2019-2020)

	In miljoen EUR - En millions EUR			In % - En %	
	2019	2020	Verschil - Différence (2) vs. (1)	Verschil - Différence (2) vs. (1)	
	Mon. juli - Mon. juillet (1)	Mon. juli - Mon. juillet (2)			
Federale overheid	-6 373	-7 427	-1 054	- 16,5	Pouvoir fédéral
Sociale zekerheid	- 233	-1 324	-1 090	- 467,8	Sécurité sociale
Entiteit I	-6 606	-8 751	-2 145	- 32,5	Entité I
	% bbp - % PIB				
Federale overheid	-1,38	-1,56	-0,18		Pouvoir fédéral
Sociale zekerheid	-0,05	-0,28	-0,23		Sécurité sociale
Entiteit I	-1,43	-1,84	-0,41		Entité I

Tabel 2: Vorderingsaldo entiteit I (2020-2024)

	In miljoen EUR - En millions EUR					In % - En %		
	2020	2021	2022	2023	2024	Verschil - Différence (5) vs. (1)		Verschil - Différence (5) vs. (1)
	Mon. juli - Mon. juillet (1)	Mon. juli - Mon. juillet (2)	Mon. juli - Mon. juillet (3)	Mon. juli - Mon. juillet (4)	Mon. juli - Mon. juillet (5)			
Federale overheid	-7 427	-4 464	-3 432	-3 067	-2 555	4 872	65,8	Pouvoir fédéral
Sociale zekerheid	-1 324	-5 148	-6 372	-7 701	-9 276	-7 952	- 600,8	Sécurité sociale
Entiteit I	-8 751	-9 613	-9 805	-10 769	-11 831	-3 081	- 35,2	Entité I
	% bbp - % PIB							
Federale overheid	-1,56	-0,91	-0,88	-0,59	-0,48	1,08		Pouvoir fédéral
Sociale zekerheid	-0,28	-1,05	-1,26	-1,48	-1,73	-1,45		Sécurité sociale
Entiteit I	-1,84	-1,96	-1,94	-2,07	-2,20	-0,37		Entité I

MONITORINGCOMITÉ



Tabel 107: Overzicht structureel saldo gezamenlijke overheid bij ongewijzigd beleid
(in miljoen EUR)

	2020	2021	2022	2023	2024	Verschil	
	Mon. Juli	Mon. Juli	Mon. Juli	Mon. Juli	Mon. Juli	-	
	-	-	-	-	-	-	
	Mon. Juillet	Mon. Juillet	Mon. Juillet	Mon. Juillet	Mon. Juillet	Différence	
	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(8) vs. (4)	
	In miljoen EUR						
	En millions EUR						
Entiteit I							Entité I
Vorderingensaldo	-8 751	-9 613	-9 805	-10 769	-11 831	-3 081	Solde de financement
Cyclische correctie	- 171	- 119	- 172	- 290	- 461	- 290	Correction cyclique
Impact one-off	30	- 19	- 54	73	0	- 30	Impact one-off
Correctie voor transfersen	9	20	6	6	6	- 3	Corrections pour transferts
Structureel saldo	-8 619	-9 494	-9 585	-10 558	-11 376	-2 757	Solde structurel
Entiteit II							Entité II
Vorderingensaldo	-1 579	-1 669	-1 479	-1 639	-2 119	- 540	Solde de financement
Cyclische correctie	- 83	- 58	- 83	- 140	- 223	- 141	Correction cyclique
Impact one-off	- 30	0	0	0	0	30	Impact one-off
Correctie voor transfersen	- 9	- 20	- 6	- 6	- 6	3	Corrections pour transferts
Structureel saldo	-1 458	-1 591	-1 390	-1 493	-1 890	- 432	Solde structurel
Gezamenlijke overheid							Ensemble des pouvoirs public
Vorderingensaldo	-10 330	-11 282	-11 283	-12 408	-13 950	-3 620	Solde de financement
Cyclische correctie	- 254	- 177	- 255	- 431	- 685	- 431	Correction cyclique
Impact one-off	0	- 19	- 54	73	0	0	Impact one-off
Structureel saldo	-10 076	-11 085	-10 974	-12 051	-13 266	-3 190	Solde structurel

MONITORII



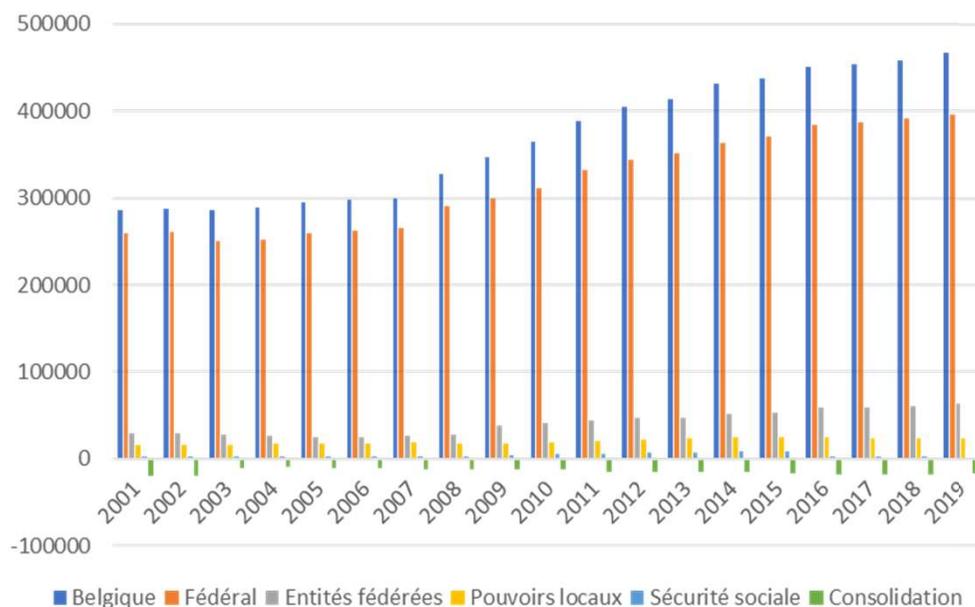
Tabel 109: Afwijking structureel saldo gezamenlijke overheid ten opzichte van doelstelling stabiliteitsprogramma 2019-2022

Gezamenlijke overheid	2020	2021	2022	2023	2024
→ Norm stabiliteitsprogramma 2019-2022 (in % bbp)	-0,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
bbp	476.538	491.132	505.791	521.161	536.971
Norm (in miljoen EUR)	-846	0	0	0	0
→ Geraamd structureel saldo (in miljoen EUR)	-10.076	-11.085	-10.974	-12.051	-13.266
Geraamd structureel saldo (in % van het bbp)	-2,11%	-2,26%	-2,17%	-2,31%	-2,47%
→ Afwijking tov. norm (in miljoen EUR)	9.230	11.085	10.974	12.051	13.266
Afwijking tov. norm (in % van het bbp)	1,94%	2,26%	2,17%	2,31%	2,47%

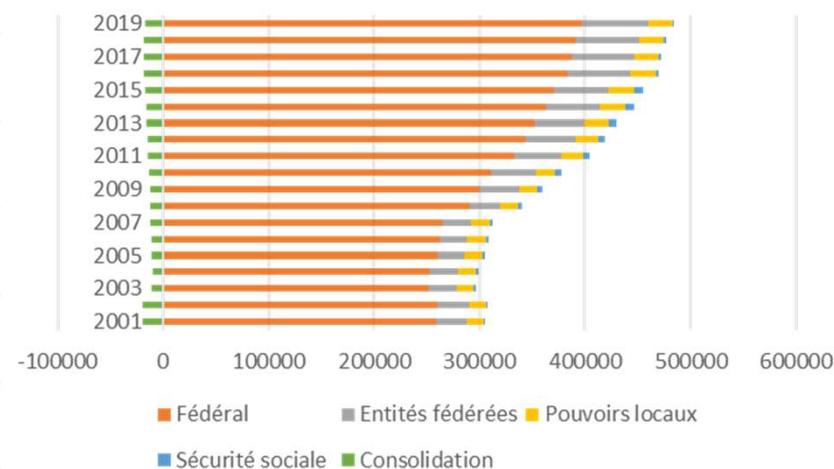
MONITORINGCOMITÉ



Dette brute consolidée en millions €



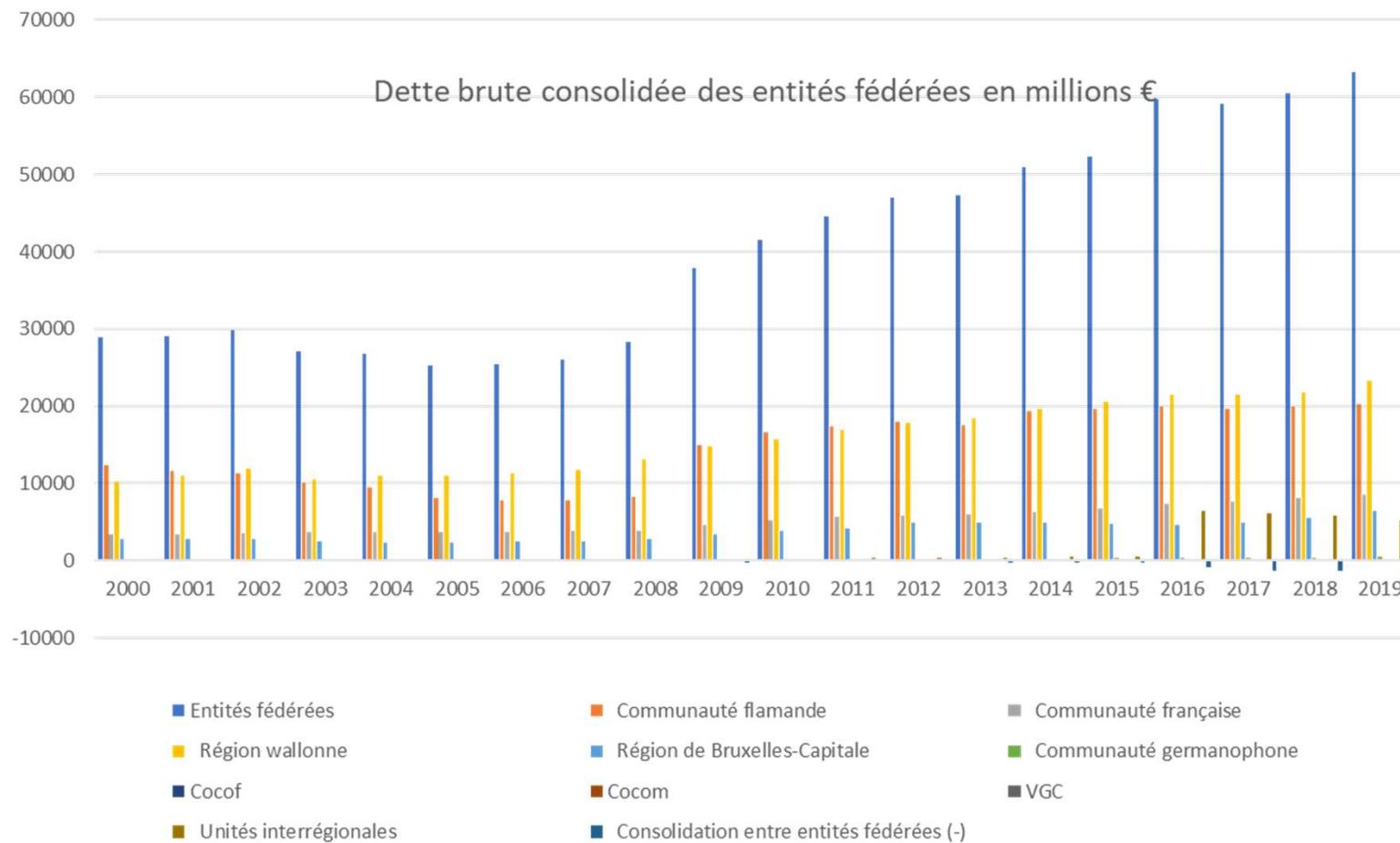
Dette brute consolidée en millions €



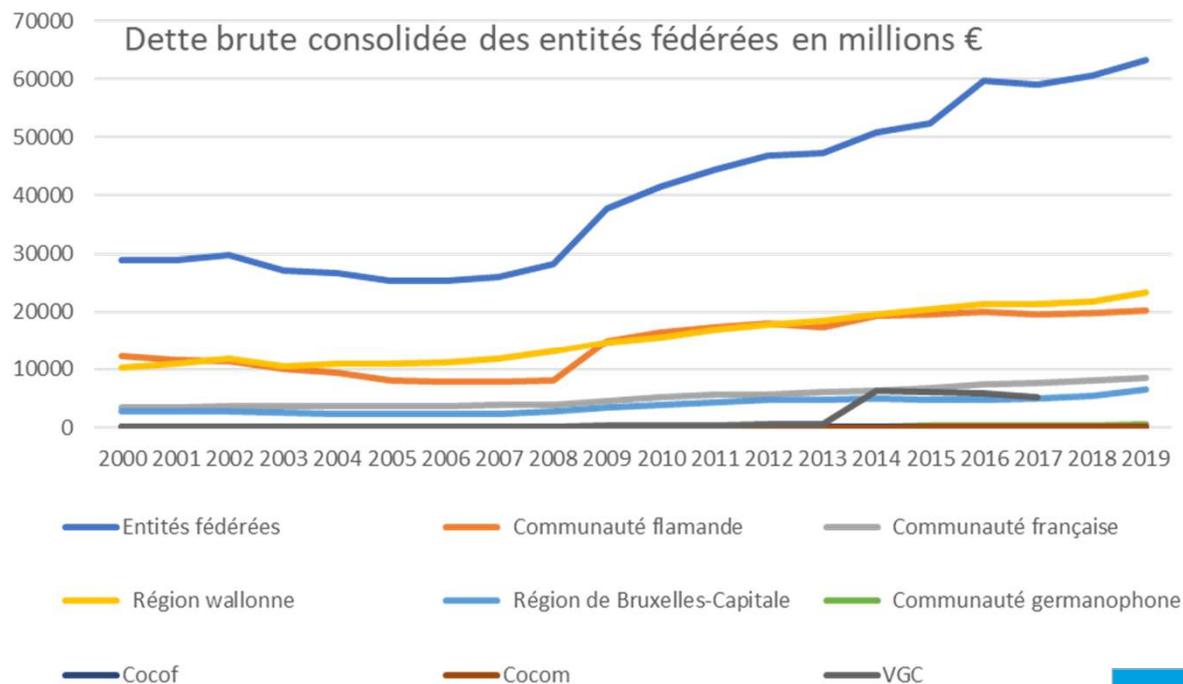
	2001	2005	2010	2015	2018	2019
Belgique	286055	294975	364132	438233	459061	467171
Fédéral	259461	259983	311453	370140	390844	396536
Entités fédérées	28997	25279	41514	52352	60507	63222
Pouvoirs locaux	15147	17383	19001	24344	23433	23166
Sécurité sociale	1898	2769	5178	8177	2015	746
Consolidation	-19447	-10439	-13014	-16780	-17737	-16499



Source : Données extraites le 12 Sep 2020 16:22 UTC (GMT), de NBB.Stat



Source : Données extraites le 12 Sep 2020 16:22 UTC (GMT), de NBB.Stat



2019	En millions €
63217	Entités fédérées
20185	Communauté flamande
8477	Communauté française
23267	Région wallonne
6437	Région de Bruxelles-Capitale
475	Communauté germanophone
191	Cocof
11	Cocom
85	VGC
5189	Unités interrégionales
-1099	



Source : Données extraites le 12 Sep 2020 16:22 UTC (GMT), de NBB.Stat

Tabel 51: Evolutie schuldgraad gezamenlijke overheid bij ongewijzigd beleid

In % van het bbp	2019	2020	En % du PIB
Schuldgraad	101,2	101,1	Taux d'endettement
Verandering schuldgraad	-0,9	0,0	Variation du taux d'endettement
Endogene factoren	-1,2	-0,7	Facteurs endogènes
Exogene factoren	0,4	0,7	Facteurs exogènes



Les finances publiques belges

Les grands axes :

- Fédéralisme belge et finances publiques
- Les finances de l'État belge;
- Les finances des Communautés et Régions
- Les finances de la Sécurité sociale
- Les finances des pouvoirs locaux
- Le théorie du fédéralisme budgétaire ou « fiscal »
- Finances publiques et Europe
- Finances publiques et crises économiques



Plan du cours Finances publiques I et II

- **Chapitre I** Finances publiques et fédéralisme belge
- **Chapitre II** Les finances de l'Autorité fédérale;
- **Chapitre III** Les finances des Communautés et Régions
- **Chapitre IV** Les finances de la Sécurité sociale
- **Chapitre V** Les finances des pouvoirs locaux
- **Chapitre VI** Le fédéralisme budgétaire
- **Chapitre VII** Finances publiques et Europe
- **Chapitre VIII** Finances publiques et crises économiques



I. La Belgique : un État fédéral

- A. Petit historique de la Belgique (réformes institutionnelles)
- B. Structure institutionnelle
- C. Répartition des compétences
- D. La Belgique dans l'Union européenne et la zone €

II. Les finances de l'Autorité fédérale

- A. Le budget de l'Autorité fédérale, les principes budgétaires et l'élaboration des budgets
- B. Comptabilité budgétaire – comptabilité analytique – comptabilité SEC
- C. Les dépenses publiques
- D. Les recettes publiques
- E. Dettes et déficits publics

E
u
r
o
p
e



III. Les finances des Communautés et Régios

- A. Mécanismes de financement (impact de la sixième réforme de l'Etat)
- B. Budgets des Communautés et Régions

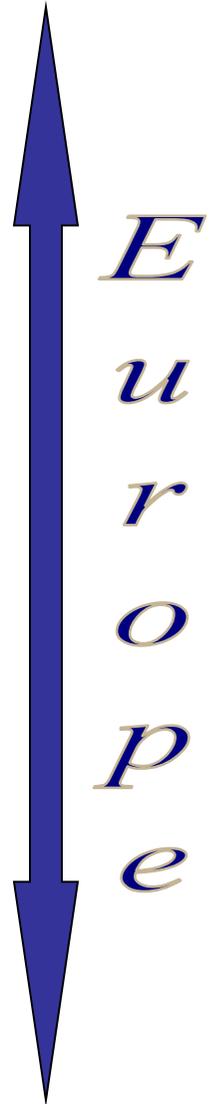
IV. Les finances de la Sécurité sociale

V. Les finances des pouvoirs locaux

VI. Le fédéralisme budgétaire

VII. Finances publiques et Europe

VIII. Finances publiques et crises économiques



Quelques ouvrages de référence pour le cours

- Bayenet B., Bourgeois M. et Darte D., les finances et l'autonomie fiscale des entités fédérées après la sixième réforme de l'Etat, Larcier, 2016 (A paraître 2016)
- Bayenet B., Feron M., Gilbert V. et Thys-Clément F., Fédéralisme budgétaire, mode d'emploi, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000;
- M. Mignolet (Ed.), Le fédéralisme fiscal, De Boeck université, Collection Economie, Société, Région, 2005;
- Bayenet B., Capron H. et Liégeois Ph. (Ed), L'Espace Wallonie-Bruxelles, Voyage au bout de la Belgique, Coll. Economie, Société, Région, De Boeck, 2007;
- Bayenet B. et Pagano G., Le financement des entités fédérées : un système en voie de transformation, CRISP, 2011;
- *Bayenet B. et G. Pagano, Les accords institutionnels belges sur la 6^{ème} réforme de l'État et le financement des Communautés et des Régions, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2180-2181, 2013;*
- Bayenet B. et M. Bourgeois, M. Uhoda, L'autonomie fiscale des entités fédérées en Belgique, Impact de la sixième réforme de l'État, Larcier, 2017,
- Pierre Rion, Alain Trosch, Initiation au droit budgétaire et comptable des administrations publiques, Larcier, 2013
- Bayenet B., Bourgeois M. et Pierre R. (Ed.), *Etat des lieux et mise en œuvre de la comptabilité publique dans les différentes entités belges*, Larcier 2019
- Bayenet B., Fontaine M., Leonard D., *La réforme des pensions, pour quels enjeux sociaux ?*, Larcier 2019

+ bibliographie spécifique à chaque chapitre



Quelques sites intéressants

Documents budgétaires

<https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/searchlist&language=fr&html=/site/wwwroot/searchlist/searchF.html&#item0-budget>

<http://www.begroting.be/FR/budgetOnline.html>

<http://www.wallonie.be/budget/>

<http://finances-budget.brussels/finances-publiques-bruxelloises-3>

<https://www.vlaanderen.be/nl/vlaamse-overheid/werking-van-de-vlaamse-overheid/de-vlaamse-begroting-cijfers-2018>

<http://www.budget-finances.cfwb.be/index.php?id=5959>

<https://www.ccrek.be/FR/>

<https://www.inspfin.be/fr>

<https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/fr>

Informations budgétaires

<https://bosa.belgium.be/fr/budget-de-letat>

www.lachambre.be/kvvcr/pdf_sections/jurid/precis_budget.pdf

Statistiques

<https://bosa.belgium.be/fr/budget-de-letat>

https://finances.belgium.be/fr/statistiques_et_analyses

<https://www.nbb.be/fr/statistiques/finances-publiques>

<http://stat.nbb.be/?lang=fr>

Europe

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Government_finance_statistics/fr

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/government-finance-statistics/data/database>

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester_fr

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/european-semester-your-country/belgium_fr

<https://ec.europa.eu/eurostat/cache/infographs/cofog/>

<https://ec.europa.eu/eurostat/data/database>

https://ec.europa.eu/eurostat/guip/mapAction.do?mapMode=dynamic&indicator=sdg_17_40*1#sdg_17_40*1

